

GROUPES COMMUNAUTAIRES ET FEMMES EN SITUATION DE PAUVRETÉ À MONTRÉAL

BESOINS, PRATIQUES ET ENJEUX INTERSECTIONNELS

RECHERCHE EN PARTENARIAT AVEC
LA TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL
ET LE COMITÉ FEMMES DU COMITÉ DES
ORGANISMES SOCIAUX DE SAINT-LAURENT



LEILA CELIS
AVEC LA COLLABORATION DE
AUDREY DAHL ET LAURIE GAGNON-BOUCHARD
DANS LE CADRE DU SERVICE AUX COLLECTIVITÉS, UQAM

Comité d'encadrement

Leila Celis, professeure, Département de sociologie, UQAM; Audrey Dahl, professeure, Département d'éducation et formation spécialisées, UQAM; Carole Benjamin, Anne Pasquier, Claudette Demers, Marie-Pascaline Menono, Adelaïde Tanguy et Marie-Eve Desroches, Table des groupes de femmes de Montréal – TGFM; Lydie Elisha, Maria Ximena Florez et Amira Beghdadi, Comité femmes du Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent – COSSL; Lyne Kurtzman et Ève-Marie Lampron, Service aux collectivités, UQAM; Laurie Gagnon-Bouchard, étudiante à la maîtrise en sociologie, UQAM et Mélanie Normand, étudiante au baccalauréat en animation et recherche culturelles, UQAM.

Autres collaborations étudiantes

Kawtare Bihya, doctorante en sociologie, UQAM; Sonia Alimi, doctorante en sociologie, UQAM; Laurent Hodette, étudiant à la maîtrise en sociologie, UQAM

Aide au traitement des données

Rachad Antonius, professeur, Département de sociologie, UQAM

Conception graphique

Laurie Gagnon-Bouchard

Date de publication

Juin 2020

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec



Remerciements

Nous voulons remercier très particulièrement toutes les femmes qui ont répondu à notre sondage et les travailleuses des organismes qui ont participé aux groupes de discussion.

Organismes ayant participé aux groupes de discussion

Table des groupes de femmes de Montréal; Comité femmes du Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent; Action des femmes handicapées (Montréal); Service d'Orientation et de Recherche d'emploi pour l'Intégration des Femmes au travail; Centre des femmes de Montréal; Atelier habitation Montréal; Logifem; Petites mains; Femmes du monde à Côtes-des-neiges, Centre d'Entraide Passerelle

Auteurs

Celis Leila, Table des groupes de femmes de Montréal, Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent – COSSL. Avec la collaboration d'Audrey Dahl et Laurie Gagnon-Bouchard (2020).

Ce document est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.sac.uqam.ca

Ce travail de recherche a été possible grâce au financement du Programme d'aide financière à la recherche, volet Service aux collectivités de l'UQAM.

ISBN: 978-2-923773-54-4



TABLE DES MATIÈRES

<i>Table des matières</i>	1
<i>Liste de tableaux</i>	1
<i>Liste de figures</i>	2
1. INTRODUCTION	1
1.1 Méthodologie	2
1.2 Plan	5
2. LA FÉMINISATION INTERSECTIONNELLE DE LA PRÉCARISATION ET DE LA PAUVRETÉ	7
2.1 De quoi parlons-nous dans cette recherche ?	7
2.1.1 Pauvreté.....	7
2.1.2 Féminisation de la pauvreté.....	8
2.1.3 Féminisation intersectionnelle de la pauvreté	8
2.1.4 Au-delà de la pauvreté : la précarisation ou marginalisation.....	9
2.2 Les données de notre enquête	10
2.3 L'intersectionnalité de la précarisation à l'aune du handicap	11
2.3.1 Revenu	12
2.3.2 Occupation	13
2.3.3 Besoins	14
2.4 L'intersectionnalité de la précarisation à l'aune de la monoparentalité	15
2.4.1 Revenus.....	16
2.4.2 Occupation	17
2.4.3 Besoins	18
2.5 L'intersectionnalité de la précarisation à l'aune de l'immigration	19
2.5.1 Revenu	19
2.5.2 Occupation	20
2.5.3 Besoins	21
2.6 L'intersectionnalité de la précarisation à l'aune de la racisation	22
2.6.1 Revenu	22
2.6.2 Occupation	23
2.6.3 Besoins	24
2.7 La racisation dans la féminisation intersectionnelle de la pauvreté et de la marginalisation	25

5. RECOMMANDATIONS ET DÉFIS.....	51
5.1 Sous-financement et autres contraintes budgétaires.....	51
5.2 Faire rayonner le milieu communautaire	52
5.2.1 Élargir les représentations que les femmes ont du milieu communautaire	53
5.2.2 Consolider et élargir les partenariats entre organismes : partage de connaissances et actions conjointes	55
5.2.3 Aller à la rencontre des étudiantes et travailleuses.....	56
5.3 Rompre des tabous pour ouvrir le milieu communautaire.....	57
5.3.1 Élargir la représentation de la diversité des femmes dans le communautaire ...	57
5.3.2 Adapter les approches pour les interventions. Intégrer une analyse sur le racisme et le colonialisme	59
5.3.3 Prendre une posture active contre les discriminations faites aux femmes musulmanes.....	60
Annexe 1. Questionnaire sondage	61
BIBLIOGRAPHIE	64

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 — Distribution des répondantes selon leur appartenance ou non à une catégorie	11
Tableau 2 — Distribution des répondantes qui appartiennent à zéro, une ou plusieurs catégories.....	11
Tableau 3 — Nombre de répondantes avec et sans handicap	13
Tableau 4 — Revenu des répondantes avec et sans handicap.....	13
Tableau 5 — Occupation selon que les répondantes vivent ou non avec un handicap	14
Tableau 6 — Besoins autodéclarés par les femmes en situation de handicap	15
Tableau 7 — Autres besoins autodéclarés par les femmes en situation de handicap	15
Tableau 8 — Revenu des répondantes selon qu’elles sont ou non monoparentales	17
Tableau 9 — Occupation des répondantes selon qu’elles sont ou non monoparentales ...	17
Tableau 10 — Besoins autodéclarés par les femmes monoparentales	18
Tableau 11 — Autres besoins autodéclarés par les femmes monoparentales	18
Tableau 12 — Revenu des répondantes selon qu’elles sont ou non immigrantes	20
Tableau 13 — Occupation des répondantes selon qu’elles sont ou non immigrantes	20
Tableau 14 — Besoins autodéclarés par les femmes immigrantes	21
Tableau 15 — Autres besoins autodéclarés par les femmes immigrantes	21
Tableau 16 — Revenu des répondantes selon qu’elles sont ou non racisées.....	23
Tableau 17 — Occupation des répondantes selon qu’elles sont ou non racisées	23
Tableau 18 — Besoins autodéclarés par les femmes racisées	24
Tableau 19 — Autres besoins autodéclarés par les femmes racisées	24
Tableau 20 — Classification des activités des organismes de femmes du milieu communautaire à Montréal.....	32
Tableau 21 — Fréquentation des organismes communautaires par les répondantes.....	38
Tableau 22 — Sous-groupe de répondantes ne fréquentant pas le communautaire, car ne se sentant pas interpellées	39
Tableau 23 — Fréquentation du milieu communautaire en fonction de l’occupation	45
Tableau 24 — Comparaison des revenus des répondantes qui ne se sentent pas interpellées par le communautaire avec celui des répondantes qui fréquentent le communautaire....	48
Tableau 25 — Fréquentation du communautaire par les répondantes en tenant compte des catégories de discrimination.....	48

LISTE DE FIGURES

Figure 1 — Distribution des répondantes par arrondissement.....	4
Figure 2 — Langue utilisée pour répondre au sondage	5
Figure 3 — Raisons de la non-fréquentation du milieu communautaire par les répondantes	38
Figure 4 — Facteurs qui pourraient faciliter la participation des répondantes qui ne fréquentent pas le milieu communautaire.....	42
Figure 5 — Raisons de la fréquentation du milieu communautaire	43

GROUPES COMMUNAUTAIRES ET FEMMES EN SITUATION DE PAUVRETÉ À MONTRÉAL BESOINS, PRATIQUES ET ENJEUX INTERSECTIONNELS

1. INTRODUCTION

Le présent rapport est issu d'une recherche partenariale coordonnée par le Service aux collectivités de l'UQAM. Les partenaires de recherche sont la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM), le Comité femmes du Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) et les chercheuses Leila Celis (département de sociologie, UQAM) et Audrey Dahl (département d'éducation et formation spécialisées, UQAM). Les étudiant.e.s de l'UQAM qui ont participé au projet sont : Laurie Gagnon-Bouchard (étudiante à la maîtrise en sociologie), Mélanie Normand (étudiante au baccalauréat en animation et recherche culturelle), Kawtare Bihya (doctorante en sociologie), Sonia Alimi (doctorante en sociologie) et Laurent Hotte (étudiant à la maîtrise en sociologie). En plus d'avoir fait partie du comité d'encadrement dès le début de la recherche et jusqu'à la diffusion des résultats, Laurie Gagnon-Bouchard a coordonné le travail de terrain pour le sondage et a participé aux groupes de discussion.

Cette recherche comporte deux volets. D'une part, elle veut contribuer à mieux comprendre et faire connaître le processus de précarisation économique, politique et culturelle que subissent les femmes appartenant aux catégories sociales du handicap, de la

monoparentalité, de l'immigration et de la race. Nous nous intéressons donc aux **femmes en situation de handicap (FH), monoparentales (FMP), immigrantes (FI) et racisées (FR)** en fournissant des informations sur leurs revenus, leurs occupations et leurs besoins, tant pour celles qui fréquentent les groupes communautaires que pour celles qui ne les fréquentent pas. D'autre part, la recherche vise à analyser les pratiques (activités et services) que les organismes mettent en œuvre afin de contrer cette marginalisation et à fournir à ces organismes des informations pour les aider à atteindre les Montréalaises les plus défavorisées.

1.1 MÉTHODOLOGIE

Trois outils méthodologiques ont été utilisés dans cette recherche.

Le premier outil est une recension de la documentation produite par les groupes communautaires sur les enjeux concernant les femmes et la pauvreté. Cette recension a été effectuée par Audrey Dahl (Département d'éducation et formation spécialisées) en collaboration avec Mélanie Normand (étudiante au baccalauréat en animation et en recherche culturelle) et est dans le document qui s'intitule *Éléments d'analyse intersectionnelle dans la production documentaire des organisations communautaires*, disponible en ligne à l'adresse suivante :

<https://sites.google.com/view/groupecommunautairesetfemme/accueil?authuser=0>.

Deuxièmement, nous avons réalisé deux groupes de discussion avec des travailleuses des organismes communautaires ciblés, afin d'enrichir le présent rapport de leurs connaissances et pratiques auprès des femmes en situation de pauvreté. Ces groupes de discussion ont eu lieu à l'UQAM le 18 octobre 2018. Ils ont réuni des travailleuses d'organismes qui œuvrent auprès de femmes en situation de handicap, monoparentales, immigrantes et racisées. Ces groupes ont favorisé les échanges transversaux entre les personnes qui travaillent auprès de femmes ayant des réalités à la fois différentes (les vécus des femmes en situation de handicap, monoparentales, immigrantes et racisées pouvant être très différents les uns des autres) et imbriquées (par exemple, une femme peut être à la fois en situation de handicap et racisée). De ces discussions ont émergé des réflexions sur les discriminations affectant spécifiquement les FH, FMP, FI et FR, réflexions qui ont été intégrées à ce rapport.

Finalement, nous avons effectué un sondage auprès de 202 femmes afin de mieux comprendre le profil des FH, FMP, FI et FR (voir le questionnaire en annexe 1). Aux fins de l'analyse, nous avons seulement retenu 177 questionnaires, soit ceux comportant des réponses à l'ensemble des questions posées. Le sondage a été réalisé à partir de la plateforme électronique LimeSurvey. Les répondantes ont été recrutées principalement dans des parcs, des bibliothèques et à des arrêts d'autobus¹. Elles ont été invitées à répondre par elles-mêmes aux questions, sans l'aide des auxiliaires de recherche, sur des tablettes qui leur étaient fournies. Toutes les réponses sont autodéclaratives. Quelques réponses ont été obtenues en distribuant le questionnaire en ligne, notamment par le biais des médias sociaux tels que Facebook². La collecte des données s'est effectuée principalement à l'été 2018 et s'est étendue jusqu'à l'hiver 2019. Nous avons formulé sept blocs de questions (avec 80 sous-questions), concernant : a) le profil socio-économique de la répondante ; b) sa fréquentation du milieu communautaire ; c) la ou les catégorie(s) sociale(s) la concernant directement, soit : handicap, (d) monoparentalité, (e) immigration, (f) racisation. Le septième et dernier bloc de questions (g) concernait l'existence ou non d'un réseau d'aide pour les répondantes. Ce dernier bloc n'est pas analysé dans le cadre du présent rapport.

Nous voudrions insister sur le fait que ces données ont été recueillies en partie dans des lieux déterminés (parcs, sorties de métro, arrêts d'autobus, etc.) dans des quartiers où notre groupe cible (les femmes en situation de pauvreté) est significativement représenté, en abordant au hasard les passantes, et par des invitations à remplir le formulaire en ligne de façon volontaire. La première partie de l'échantillon se rapproche d'un échantillon par jugement, et la deuxième, d'un échantillon de volontaires. Il ne s'agit donc pas d'un échantillonnage aléatoire au sens statistique. Par conséquent, nos données ne permettent pas de faire des estimations précises ou d'obtenir une représentativité de l'échantillon afin de faire des généralisations statistiques. Néanmoins, elles nous donnent des ordres de grandeur qui nous permettent de comprendre des dynamiques sociales existantes dans nos milieux d'enquête.

¹ Nous avons passé le questionnaire dans les arrêts d'autobus afin de rejoindre les femmes en situations de handicap.

² L'appel à participation a été envoyé à des groupes de discussion publics de femmes directement concernées par la recherche (ex : femmes en situation de handicap), par l'intermédiaire des pages Internet d'organismes qui les représentent ou qu'elles pourraient être susceptibles de fréquenter, etc.

Il est également à noter que le sondage a été conduit dans des arrondissements et quartiers que nous considérons habités par des femmes précarisées (voir figure 1). Ainsi, les données recueillies nous informent notamment sur les conditions économiques des femmes en situation de pauvreté à Montréal. De fait, 42,4 % des répondantes ont un revenu de moins de 20 000 \$ et seulement 22 % ont un revenu de 40 000 \$ et plus par année.

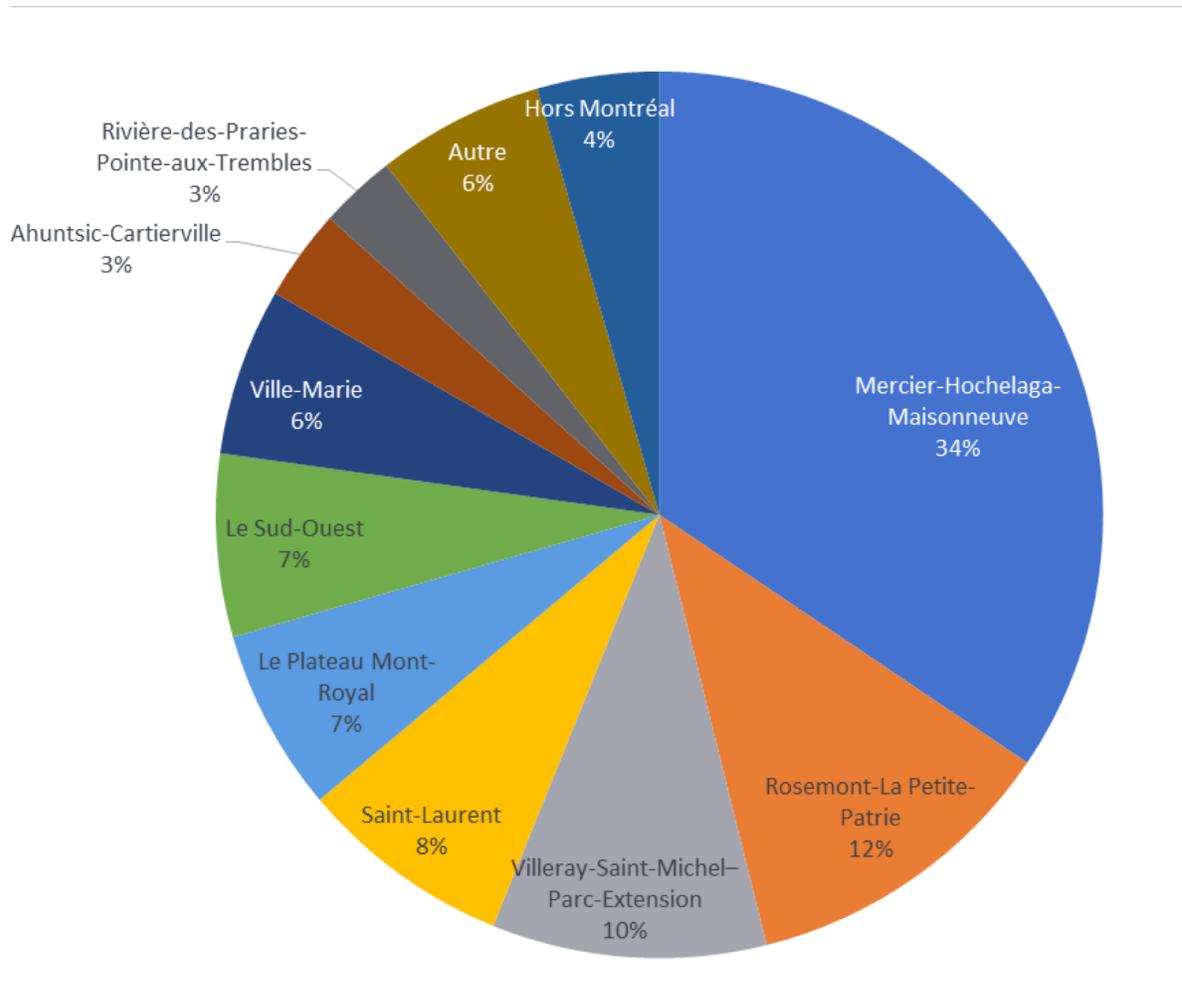


Figure 1 — Distribution des répondantes par arrondissement

La recherche a permis de rejoindre des Montréalaises de 12 arrondissements (sur 19). Parmi ceux qui se démarquent, notons que 34 % des répondantes habitent dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ; 12 % dans Rosemont-La Petite-Patrie et 10 % dans Villeray-Saint-Michel.

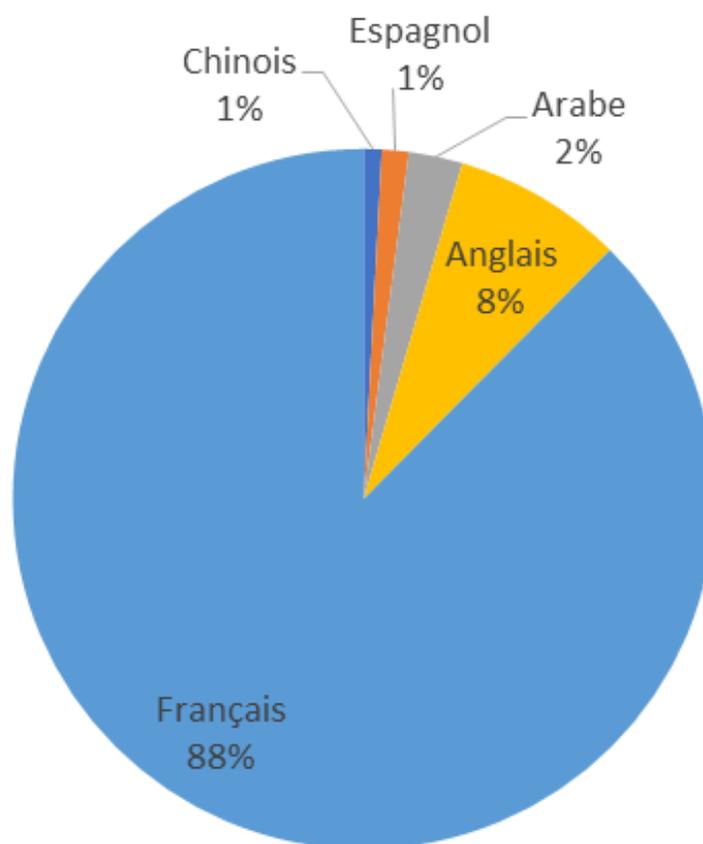


Figure 2 — Langue utilisée pour répondre au sondage

Les questionnaires étaient disponibles en cinq langues : français, anglais, arabe, chinois et espagnol. Or, seulement 4 % de nos répondantes ont utilisé une langue autre que le français (88 %) ou l’anglais (8 %).

1.2 PLAN

Le rapport de recherche se divise en cinq sections, incluant l’introduction qui précède.

La seconde partie, qui porte sur la situation de pauvreté des femmes, définit les concepts que nous proposons pour cette recherche et fait l’analyse de la marginalisation des FH, FMP, FI et FR, comparativement aux répondantes qui ne s’identifient pas à ces catégories. L’objectif est de voir si et dans quelle mesure l’appartenance à l’une ou l’autre de ces catégories a une incidence sur les revenus, l’occupation et les besoins de ces femmes. Cette section s’appuie sur les données recueillies par l’intermédiaire de notre sondage, ainsi que

sur les connaissances des travailleuses du milieu communautaire et sur la littérature féministe intersectionnelle et celle concernant les inégalités.

La troisième partie se penche sur les interventions ou activités des organisations de femmes du milieu communautaire. D'abord, elle propose une réflexion générale sur la caractérisation de ces interventions. Ensuite, elle comporte une recension des activités menées par les groupes communautaires œuvrant à contrer la précarisation, à savoir les activités qui contribuent à l'intégration sociale, économique, politique et culturelle des femmes. En les analysant à la lumière des objectifs poursuivis, nous avons identifié quatre blocs d'activités. Celles qui visent : a) la formation politique féministe, b) l'estime de soi et le bien-être, c) l'intégration sociale et à l'emploi et d) la représentation et la mobilisation.

La quatrième partie s'intéresse à la participation des Montréalaises dans le milieu communautaire. Elle expose les entraves à la participation, les facilitateurs et trois éléments qui semblent avoir une incidence dans la participation : l'occupation, le revenu et l'appartenance ou non à l'une ou l'autre des catégories FH, FMP, FI et FR. Ces informations seront d'une grande valeur au moment de formuler des recommandations aux organismes. Cette partie se fonde entièrement sur notre sondage.

Finalement, la cinquième partie présente les recommandations de la recherche. Nous reprenons les défis identifiés dans les trois sections antérieures en proposant des pistes d'action que les organismes du milieu communautaire peuvent approfondir ou développer afin d'atteindre les femmes les plus défavorisées, et ainsi continuer à améliorer les conditions de vie de ces dernières. À cette fin, outre les problèmes de sous-financement qu'il doit affronter, le milieu communautaire rencontre le défi de se faire connaître par des secteurs plus larges et nouveaux de la population (notamment les travailleuses et les étudiantes) et de rompre avec des tabous existant en son sein. Dans la majorité des cas, ces pistes d'action ont été esquissées par les travailleuses du milieu communautaire elles-mêmes.

2. LA FÉMINISATION INTERSECTIONNELLE DE LA PRÉCARISATION ET DE LA PAUVRETÉ

Cette recherche souhaite contribuer à actualiser les connaissances sur les conditions de vie de quatre groupes de Montréalaises parmi les plus précarisées : **les femmes vivant avec un handicap (FH), monoparentales (FMP), immigrantes (FI) et racisées (FR)**. Pour ce faire, dans cette section, nous présentons tout d'abord les concepts que nous avons construits pour analyser la réalité de ces Montréalaises. Nous définissons le plus synthétiquement possible les termes « pauvreté », « féminisation de la pauvreté », « féminisation intersectionnelle de la pauvreté et de la précarité ». Ensuite, nous analysons l'intersectionnalité de la précarité pour les FH, FMP, FI et FR. L'analyse que nous faisons ici se base sur la littérature féministe, sur la littérature quant aux inégalités, sur d'autres sources secondaires (Statistique Canada, rapports, etc.), ainsi que sur les données obtenues par le biais de notre sondage et nos groupes de discussion.

Une importance particulière sera ici accordée à l'analyse des conditions matérielles de vie parce qu'elles permettent d'observer comment les injustices sociales se traduisent, entre autres, en écarts de revenus entraînant des situations de pauvreté pour les femmes les plus défavorisées. Il ne faut pas en déduire que les rapports de pouvoir et les discriminations que les femmes subissent concernent seulement des aspects économiques. Nous voulons plutôt insister sur le fait que ces discriminations et injustices ont un impact direct et indirect sur le revenu, ainsi que sur le bien-être des personnes concernées.

2.1 DE QUOI PARLONS-NOUS DANS CETTE RECHERCHE ?

2.1.1 PAUVRETÉ

LA SITUATION DE PAUVRETÉ peut comporter différentes dimensions, dont l'impossibilité de trouver un logement salubre et abordable. Lorsqu'une famille dépense plus de 50 % de son revenu pour le logement, elle fait face à une situation de pauvreté. La pauvreté est aussi liée directement aux problèmes d'employabilité. En l'absence d'un revenu minimum garanti, l'emploi est le mécanisme le plus stable et (se voulant) libre de préjugés pour améliorer le niveau de vie des personnes. Bien qu'au Québec les personnes en situation de pauvreté puissent aller chercher l'aide économique de dernier recours (aide sociale), celle-ci est loin d'être une solution à la pauvreté. Par définition, le fait de bénéficier de l'aide sociale implique une situation de pauvreté : non seulement une personne doit être pauvre

pour recevoir l'aide sociale, mais ce programme est à ce point restrictif qu'une personne ou famille dont le revenu est constitué principalement de cette aide financière peine à subvenir à ses besoins essentiels. Ces différentes dimensions de la situation de pauvreté touchent particulièrement les FH, FMP, FI et FR, comme nous allons le montrer au fil de ce rapport de recherche.

2.1.2 FÉMINISATION DE LA PAUVRETÉ

LA FÉMINISATION DE LA PAUVRETÉ signifie que les femmes sont surreprésentées dans la catégorie des personnes pauvres. Il s'agit d'une réalité globale (Goldberg, 2009 ; Chant, 2007) qui s'est consolidée dans les pays dits développés à partir des années 1990, dans le contexte de démantèlement de l'État-providence (Goldberg, 2009 ; Goldberg et Kremen, 1990). Ainsi, les Montréalaises ont des revenus plus faibles que les Montréalais (ISQ, 2017) et « elles occupent en grand nombre des emplois précaires et à temps partiel et par conséquent ne peuvent pas bénéficier des mesures de protection sociale [qui donneraient lieu, par exemple, à des vacances payées, des assurances médicales, etc.]. De plus, elles consacrent un plus grand nombre d'heures au travail domestique, à l'éducation des enfants et aux soins aux personnes en perte d'autonomie » (Giroux et Pouliot, 2004 : 12).

2.1.3 FÉMINISATION INTERSECTIONNELLE DE LA PAUVRETÉ

Compte tenu de l'objet spécifique du présent rapport, il convient de distinguer la « féminisation de la pauvreté » et la « féminisation intersectionnelle de la précarisation et de la pauvreté ». Autrement dit, il ne faut pas conclure de la féminisation de la pauvreté que toutes les femmes sont défavorisées à parts égales. La littérature existante, tout comme les constats issus de cette recherche, permettent clairement d'affirmer que certains groupes de femmes sont plus précarisés que d'autres. Par exemple, les femmes racisées subissent davantage de discriminations et d'entraves dans la vie de tous les jours que les Québécoises eurodescendantes, surtout si ces dernières ne sont pas monoparentales et ne vivent pas avec un handicap. Par ailleurs, les oppressions ou discriminations imbriquées que vivent certaines femmes en particulier se conjuguent et ce, jusqu'à rendre leur niveau de vie très précaire. Dans ce rapport, le concept de **FÉMINISATION INTERSECTIONNELLE DE LA PRÉCARISATION ET DE LA PAUVRETÉ** vise à rendre compte de la modulation de la pauvreté par les différentes catégories de discrimination.

2.1.4 AU-DELÀ DE LA PAUVRETÉ : LA PRÉCARISATION OU MARGINALISATION

LA PRÉCARISATION économique, sociale, politique et culturelle, au sens où nous l'entendons dans cette recherche, est le résultat des processus institutionnels et systémiques par lesquels les groupes les plus avantagés poussent, sciemment ou non, d'autres groupes aux marges de la société. Ainsi, les femmes précarisées économiquement sont celles qui vivent en situation de pauvreté ; celles précarisées socialement sont, par exemple, en situation d'isolement ; les femmes marginalisées politiquement sont celles dont le groupe d'appartenance (identitaire, pouvant être multiples) se trouve sous-représenté dans les instances de prise de décision ; et finalement, les femmes marginalisées culturellement sont celles dont les usages, coutumes, manifestations artistiques, religieuses ou intellectuelles sont dévalorisés plus ou moins ouvertement, car ne correspondant pas aux usages, coutumes, manifestations artistiques, religieuses ou intellectuelles de la société dominante.

Il faut comprendre que la marginalisation est un processus mouvant et affectant davantage, à certains moments, des groupes en particulier. À l'heure actuelle au Québec, les femmes musulmanes sont notamment la cible d'un discours agressif de la part de politicien.nes et d'autres Québécois.es., ce qui contribue à leur marginalisation sociale, culturelle et politique. De plus, le racisme ambiant génère des entraves à l'emploi pour les femmes musulmanes, renforce des discriminations importantes sur ce plan et accentue ainsi leur marginalisation économique. Ce qui s'avère d'autant plus effectif lorsqu'elles portent le foulard ou autres signes religieux.

Il importe de souligner que la marginalisation n'affecte pas seulement les femmes immigrantes ou racisées. En effet, le sexisme (découlant notamment de l'organisation de la famille et de la distribution inégale des ressources économiques) contribue au Québec à la marginalisation des femmes divorcées et monoparentales. Lors du divorce, certaines femmes perdent les réseaux sociaux et familiaux qu'elles avaient construits autour du couple, ont accès à moins de revenus et par conséquent leurs capacités d'agir s'amenuisent. De même, les femmes en situation de handicap et à mobilité réduite vivent généralement des difficultés accrues, bien au-delà de l'accès limité à des ressources économiques pour leurs déplacements. Le manque d'infrastructures adaptées constitue notamment un obstacle quotidien pour elles, générant parfois de l'isolement. Notons enfin que la situation de pauvreté est un facteur de marginalisation sociale complexe qui affecte, entre autres, le droit au logement et le cercle social : une femme qui habite un logement insalubre, par exemple, s'abstiendra d'inviter des personnes chez elle, ce qui peut avoir comme impact de restreindre son cercle social.

La marginalisation ne résulte pas d'un manque de volonté d'intégration : qualifier une femme de marginalisée n'implique d'aucune manière que cette dernière ait choisi de rester en marge de la société. Bien au contraire, les femmes marginalisées ou précarisées cherchent à interagir avec d'autres groupes sociaux. Plus précisément, les travailleuses rencontrées lors des groupes de discussion ont souligné les difficultés que doivent affronter les femmes précarisées (en raison des différents facteurs de discrimination) à s'intégrer socialement, et ce, malgré le zèle et le courage dont elles font preuve. Ces femmes cherchent activement un travail, sont prêtes à retourner aux études et sont parfois contraintes d'accepter des emplois pour lesquels elles sont surqualifiées.

Il arrive souvent que les femmes ne se voient pas elles-mêmes comme étant des personnes marginalisées ou en situation de pauvreté, bien qu'elles perçoivent ne pas être des citoyennes comme les autres, ou ne pas appartenir complètement à la société majoritaire. Quelquefois, leur discours, en tension sur cette question, devient plus explicite. Par exemple, pour décrire leur vécu au Québec, il est fréquent que des femmes immigrantes racisées fassent référence à « vous, les Québécois », sans pour autant se considérer comme marginalisées. Somme toute, l'utilisation des termes « pauvreté », « précarité » et « marginalisation » n'est pas univoque et nous en reconnaissons les limites. Cela dit, dans cette recherche, ces termes ne visent pas à rendre compte de la perception que les femmes ont d'elles-mêmes. Faute d'autres mots, les termes « pauvreté » et « marginalisation » sont plutôt utilisés ici pour décrire des niveaux de vie observés.

2.2 LES DONNÉES DE NOTRE ENQUÊTE

Notre échantillon est composé de 177 femmes qui ont répondu au questionnaire dans son entièreté. Parmi elles, 80 femmes ne sont ni FH, ni FMP, ni FI, ni FR (voir tableaux 1). En d'autres mots, 45,2 % de notre échantillon n'appartient à aucune des catégories de discrimination et d'oppression retenues pour cette étude, constituant ainsi le groupe témoin ou de comparaison.

Tableau 1 — Distribution des répondantes selon leur appartenance ou non à une catégorie

	# DE RÉPONDANTES	POURCENTAGE
Appartiennent à une catégorie ou plus FI, FR, FMP, FH	97	54,8 %
N'appartiennent à aucune catégorie	80	45,2 %

Notre hypothèse est que l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories FI, FR, FMP ou FH entraîne des désavantages se traduisant par des inégalités de revenus, des inégalités sociales et des inégalités culturelles. Pour tester cette hypothèse, nous avons comparé les revenus des femmes de chacune de ces catégories avec ceux du groupe témoin.

Parmi les 97 répondantes s'identifiant à une catégorie ou plus (54,8 % de l'échantillon, voir tableau 1), 54 femmes appartiennent à une seule catégorie (30,5 %), 33 appartiennent à deux catégories et 10 (5,6 %) appartiennent à trois catégories (voir tableau 2).

Tableau 2 — Distribution des répondantes qui appartiennent à zéro, une ou plusieurs catégories

	# DE RÉPONDANTES	POURCENTAGE
0	80	45,2 %
1	54	30,5 %
2	33	18,6 %
3	10	5,6 %
Total	177	100,0 %

2.3 L'INTERSECTIONNALITÉ DE LA PRÉCARISATION À L'AUNE DU HANDICAP

*Stigmatisées par leur différence à un point tel que leur **genre** s'efface — leur prétention à la maternité étant même remise en question —, mais aussi discriminées en tant que femmes, [les femmes en situation de handicap] sont doublement exclues. Elles trouvent difficilement leur place dans une société où la vitesse et la performance sont érigées en dogme. Elles comptent malheureusement parmi les groupes les plus touchés par la pauvreté et l'**exclusion sociale**.*

Conseil du statut de la femme, souligné dans l'original (Rousseau et al., 2011 : 6)

La catégorie « handicap » rassemble des situations fort différentes les unes des autres. Ces différences rendent impossible l'analyse de l'expérience des « femmes en situation de handicap » si l'on entend par là une catégorie homogène. Étant donné les limites de la présente recherche et des informations que nous avons recueillies, notre analyse se concentrera principalement sur la situation des femmes ayant des problèmes de santé mentale diagnostiqués et sur les femmes à mobilité réduite.

Les femmes vivant avec un diagnostic de handicap relevant des troubles de santé mentale figurent parmi les plus vulnérables³. Comme l'ont souligné les travailleuses des organismes communautaires dans le cadre des groupes de discussion, ces femmes sont souvent confrontées à la perte de leur emploi et de leur logement, lorsqu'elles sont étudiantes elles risquent d'être exclues des programmes scolaires, etc. Cette vulnérabilité provient aussi du fait qu'elles sont soumises à des traitements médicaux qu'elles ne choisissent pas toujours et que leurs droits en général sont aliénés par le diagnostic. Ainsi, en plus de la précarisation de leurs conditions matérielles de vie, les femmes diagnostiquées comme ayant des problèmes de santé mentale doivent faire face à des difficultés criantes et urgentes, telles que : ne pas être soumises aux ordonnances des soins, retrouver leurs droits et le contrôle sur leur santé, ne pas être attachées, obtenir des congés de l'hôpital. Elles doivent donc lutter avant tout pour des droits fondamentaux liés à la survie.

Les personnes à mobilité réduite quant à elles font face à des obstacles quotidiens qui affectent négativement et de manière transversale différents aspects de leur vie. Comme mentionné plus tôt, le manque d'infrastructures adaptées constitue un obstacle quotidien pour ces dernières, générant parfois de l'isolement. Soulignons également que les logements accessibles à ces femmes sont très rares.

2.3.1 REVENU

Les données de *l'Enquête canadienne sur l'incapacité* datant de 2012 démontrent que 42,3 % des femmes en situation de handicap au Québec gagnent moins de 15 000 \$ par année, contre 29,9 % pour les hommes dans la même situation (Olivier, 2017 : 11). Selon la même enquête, les femmes en situation d'incapacité sont 6 % plus nombreuses que les

³ Il faut remarquer que, dans certains cas, cette situation de vulnérabilité résulte également du processus de domination sexiste qui donne plus de valeur à la parole des hommes qu'à celle des femmes. Par exemple, dans certains cas de violence conjugale ou de séparation de couple, un diagnostic de trouble de santé mentale peut être la résultante des stratégies de contrôle et de manipulation de l'ex-conjoint pour perpétrer et maintenir son emprise sur la femme victime. Sur cette question, voir la documentation produite par FemAnVi.

femmes sans incapacité à faire partie d'un ménage vivant sous le seuil de faible revenu (18 % contre 12 %) (Dugas et Ross, 2018 : 3).

Les données recueillies dans notre enquête nous permettent des comparaisons à l'intérieur du groupe de femmes en situation de pauvreté (voir tableau 3), puisque 22 répondantes sur 177 vivent avec un handicap (12,5 % de l'échantillon). Les 155 restantes ne s'identifient pas comme ayant un handicap et constituent 87,6 % de notre échantillon.

Tableau 3 — Nombre de répondantes avec et sans handicap

	# DE RÉPONDANTES	POURCENTAGE
Femmes sans handicap	155	87,6 %
Femmes avec handicap	22	12,4 %
Total	177	100,0 %

Selon nos propres données, les femmes qui vivent avec un handicap sont fortement surreprésentées dans la catégorie des femmes à faible revenu. Du total des répondantes avec handicap, 77,3 % ont un revenu de moins de 20 000 \$ par année ; pour les répondantes sans handicap, seulement 37,4 % ont un revenu annuel de moins de 20 000 \$ (voir tableau 4). Par conséquent, les répondantes en situation de handicap sont deux fois plus nombreuses à se trouver dans la tranche de revenu la plus faible.

Tableau 4 — Revenu des répondantes avec et sans handicap

	MOINS DE 19 900 \$	20 000 À 29 900 \$	30 000 À 39 900 \$	40 000 \$ OU PLUS	TOTAL
Sans handicap	58	28	34	35	155
	37,4 %	18,1 %	21,9 %	22,6 %	100,0 %
Avec handicap	17	1	0	4	22
	77,3 %	4,5 %	0,0 %	18,2 %	100,0 %
Total	75	29	34	39	177
	42,4 %	16,4 %	19,2 %	22,0 %	100,0 %

2.3.2 OCCUPATION

En ce qui concerne la principale occupation des répondantes (tableau 5), les données recueillies laissent croire que les milieux scolaires et le marché du travail intègrent davantage les femmes sans handicap que celles en situation de handicap. En effet, ces dernières sont deux fois moins nombreuses à être aux études, et les femmes sans handicap

sont 1,5 fois plus nombreuses à occuper un travail rémunéré que celles vivant avec un handicap. Soulignons aussi que ces dernières sont 2,5 fois plus nombreuses que celles sans handicap à demeurer au foyer.

Tableau 5 — Occupation selon que les répondantes vivent ou non avec un handicap

OCCUPATION PRINCIPALE	CONSIDÉREZ-VOUS VIVRE AVEC UN HANDICAP ?			
	NON		OUI	
Étudiante	42	27,1 %	3	13,6 %
Travailleuse	86	55,5 %	8	36,4 %
Au foyer	14	9,0 %	5	22,7 %
Retraitée	6	3,9 %	2	9,1 %
En recherche d'emploi	10	6,5 %	1	4,5 %
Sans-emploi	8	5,2 %	4	18,2 %
Autre	5	3,2 %	3	13,6 %
Total	155		22	

2.3.3 BESOINS

Les répondantes ont été invitées à signaler leurs besoins les plus importants (plusieurs réponses étaient permises pour une même répondante, voir tableau 6). 41 % des répondantes en situation de handicap ont identifié le besoin de trouver un logement adéquat, de recevoir de l'information sur les services et d'avoir accès à la nourriture. Pour 27 %, l'accès à la formation/éducation était nommé comme prioritaire, tandis que pour 23 %, il s'agissait de rompre l'isolement.

Par ailleurs, les besoins des femmes en situation de handicap ne sont pas toujours prévisibles et les solutions sont loin d'être unidimensionnelles ou encore unidirectionnelles, ce qui complexifie la recherche de solutions par et avec ces dernières. Le chemin pour se sortir de ces situations est souvent très accidenté, comme nous l'ont rapporté les travailleuses du milieu communautaire. La présence des réseaux de soutien, dont le milieu communautaire, peut toutefois leur permettre de progresser malgré tout dans leurs projets d'intégration sociale et économique.

Tableau 6 — Besoins autodéclarés par les femmes en situation de handicap

FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP =22	# DE RÉPONDANTES	POURCENTAGE
Trouver un logement adéquat	9	40,9 %
Recevoir de l'information générale sur les services	9	40,9 %
Nourriture	9	40,9 %
Accès à la formation/éducation	6	27,3 %
Autre	6	27,3 %
Rompre l'isolement	5	22,7 %
Trouver un emploi	4	18,2 %
Aide pour les enfants	3	13,6 %

27 % des femmes en situation de handicap ont associé leurs principaux besoins à la réponse « autre ». Nous transcrivons ici les six réponses obtenues. Ces besoins concernent tous la prestation de services.

Tableau 7 — Autres besoins autodéclarés par les femmes en situation de handicap

Aide pour les déplacements
Aide pour ménage
Educational support (learning disability & sensory processing issues)
Obtenir des soins et services adaptés
Psychologue
Service d'aide-domestique (je reçois déjà).

2.4 L'INTERSECTIONNALITÉ DE LA PRÉCARISATION À L'AUNE DE LA MONOPARENTALITÉ

L'un des premiers problèmes que doivent affronter les femmes devenues monoparentales à la suite d'une séparation est la perte d'une partie du revenu familial. L'appauvrissement ainsi provoqué est d'ailleurs aggravé par la présence d'enfants qui constituent un poids économique dont la charge revient souvent à la mère. Les conséquences de cette situation sont multiples. Par exemple, les coûts des formations existantes pour les préparer au marché du travail deviennent, en soi, une entrave à l'employabilité. De plus, lorsqu'une femme monoparentale parvient à trouver un travail ou à se maintenir en emploi, elle doit concilier le temps de travail avec les responsabilités familiales, ce qui représente une entrave additionnelle. De surcroît, en contexte de séparation, les femmes monoparentales perdent souvent une partie importante de leurs réseaux sociaux, ce qui rend la conciliation

travail-famille encore plus complexe. Finalement, une mère présentant des problématiques spécifiques (troubles de santé mentale, consommation) peut se voir refuser l'accès aux ressources d'hébergement, si celles-ci n'offrent pas de services adaptés pour répondre à ces enjeux; la parentalité devient ainsi un facteur d'exclusion qui renforce leur marginalisation (Logifem, 2012).

Plusieurs difficultés décrites ici émanent du fait que les femmes assument généralement une part de responsabilité plus importante que les hommes dans la garde des enfants. Malgré ce fait, de plus en plus, les femmes monoparentales doivent affronter des discours susceptibles de brimer leurs droits, des discours tels que celui de la coparentalité. En effet, comme le signale Carol Smart (1989 : 17), « le potentiel progressiste contenu dans l'idée de partage des tâches parentales tend à être discrédité par la manière dont il est récupéré par un mouvement réactionnaire qui cherche simplement à attribuer plus de pouvoirs aux hommes [...]. Après avoir été un idéal progressiste au début du mouvement féministe, la coparentalité semble être devenue un Cheval de Troie [...]. Ces récents développements peuvent être interprétés comme participant d'un processus de reconstruction patriarcale. » (cité dans Dufresne et Palma, 2002).

2.4.1 REVENUS

Les familles monoparentales sont plus largement susceptibles d'avoir un faible revenu que le reste des ménages. De surcroît, le sexe de la personne à la tête de la famille monoparentale a une incidence marquée sur les revenus : au Canada en 2007, 23,6 % des familles monoparentales ayant une femme comme responsable de l'unité familiale avaient un revenu faible, contre 10,8 % pour les ménages ayant un homme comme responsable (Collin et Jensen, 2009 : 11). À Montréal, selon les données de 2011, le taux d'emploi des femmes monoparentales est de 11,2 % inférieur à celui des hommes dans la même situation (Rochon, 2015 : 40).

24 des 177 répondantes de notre enquête sont des mères monoparentales (13,6 %), contre 153 qui ne le sont pas. En ce qui concerne le revenu (tableau 8), la proportion de ces deux catégories de répondantes dans la tranche des faibles revenus est légèrement différente (45,8 % pour les femmes monoparentales, 41,8 % pour les autres). Par contre, on observe une différence plus marquée dans la distribution des revenus élevés : la proportion des femmes monoparentales n'y est que de 8,3 %, contre 24,2 % pour les femmes en couple, avec ou sans enfants. Ainsi, si les femmes monoparentales et celles qui ne le sont pas sont représentées de manière équivalente dans la catégorie des femmes à faible

revenu, les femmes monoparentales sont très fortement sous-représentées parmi celles gagnant plus de 40 000 \$ par année (seuil de revenu élevé aux fins de cette enquête). Ces constats font écho aux données existantes, et notamment au fait qu'en 2019, à Montréal, plus de 4 000 femmes francophones monoparentales étaient prestataires de l'aide sociale (MTEES, 2019)

Tableau 8 — Revenu des répondantes selon qu'elles sont ou non monoparentales

	MOINS DE 19 900 \$	20 000 À 29 900 \$	30 000 À 39 900 \$	40 000 \$ OU PLUS	TOTAL
Non monoparentales	64	23	29	37	153
	41,8 %	15,0 %	19,0 %	24,2 %	100,0 %
Monoparentales	11	6	5	2	24
	45,8 %	25,0 %	20,8 %	8,3 %	100,0 %
Total	75	29	34	39	177
	42,4 %	16,4 %	19,2 %	22,0 %	100,0 %

2.4.2 OCCUPATION

Les données de notre enquête (tableau 9) indiquent que les femmes monoparentales sont moins aux études comparativement aux autres femmes (près de 7 fois moins). Il y a aussi légèrement plus de femmes monoparentales employées (54,2 % contre 52,9 %), davantage de femmes monoparentales au foyer (16,6 % contre 9,8 %) et deux fois plus de répondantes monoparentales sans emploi (12,5 % contre 4,6 %).

Tableau 9 — Occupation des répondantes selon qu'elles sont ou non monoparentales

OCCUPATION PRINCIPALE	ÊTES-VOUS UNE MÈRE MONOPARENTALE ?			
	NON		OUI	
Étudiante	44	28,8 %	1	4,2 %
Travailleuse	81	52,9 %	13	54,2 %
Au foyer	15	9,8 %	4	16,7 %
Retraitée	7	4,6 %	1	4,2 %
En recherche d'emploi	9	5,9 %	2	8,3 %
Sans-emploi	9	5,9 %	3	12,5 %
Autre	7	4,6 %	1	4,2 %
Total	153		24	

2.4.3 BESOINS

Les informations recueillies (tableau 10) montrent que le besoin le plus important des répondantes monoparentales est de trouver un logement adéquat (67 %). Les autres besoins exprimés, en ordre décroissant, sont l'accès à la nourriture (58 %), rompre l'isolement (54 %), obtenir de l'aide pour les enfants (41,7 %), trouver un emploi (29 %), recevoir de l'information générale sur les services et accéder à la formation/éducation (25 %).

Tableau 10 — Besoins autodéclarés par les femmes monoparentales

BESOINS	# DE RÉPONDANTES	POURCENTAGE
Trouver un logement adéquat	16	66,7 %
Nourriture	14	58,4 %
Rompre l'isolement	13	54,2 %
Aide pour les enfants	10	41,7 %
Trouver un emploi	7	29,2 %
Recevoir de l'information générale sur les services	6	25 %
Accès à la formation/éducation	6	25 %
Autre	4	16,7 %

17 % des répondantes monoparentales ont dit avoir un « autre » besoin. Nous transcrivons ici les quatre réponses. À noter que trois d'entre elles concernent des besoins d'aide avec les enfants (tableau 11).

Tableau 11 — Autres besoins autodéclarés par les femmes monoparentales

Faire garder mon enfant de façon occasionnelle
Gardiennne
J'ai un fils déficient avec soupçon d'autisme et je suis grand-mère d'une ado de 12 ans
Rien à signaler

2.5 L'INTERSECTIONNALITÉ DE LA PRÉCARISATION À L'AUNE DE L'IMMIGRATION

2.5.1 REVENU

La littérature démontre que l'écart de revenus parmi la population active sur le marché du travail est particulièrement important entre les personnes immigrantes et celles nées au Canada : 11 % des personnes immigrantes sont des travailleur-euse.s pauvres, comparativement à 4 % chez les personnes nées au Canada (Boulet, 2014).

Les écarts de revenus entre travailleuses immigrantes et celles nées au Canada ne résultent pas nécessairement du manque d'adaptation ou de connaissances des premières. Ces écarts résultent aussi, entre autres, de préjugés racistes présents sur le marché du travail, préjugés qui affectent principalement les personnes immigrantes racisées, notamment celles issues des sociétés qui ont été anciennement colonisées ou esclavagées (Eid *et al.*, 2012). Certains faits sont bien connus aujourd'hui (Celis et CF-COSSL, 2017 ; Chicha, 2012) : les qualifications constituent un critère important pour être acceptée dans le processus d'immigration et, pourtant, nombre de femmes immigrantes très qualifiées peinent à trouver un emploi. Les refus des employeurs étant souvent justifiés par le manque d'expérience d'emploi au Québec, ces femmes posent alors leur candidature pour des postes requérant moins de qualifications, au risque d'être considérées comme surqualifiées. À l'évidence, le manque de reconnaissance des diplômes étrangers est également une entrave à l'emploi des femmes immigrantes racisées. Ainsi, la solution pour plusieurs d'entre elles réside dans le retour aux études, en vue d'obtenir un diplôme québécois qui facilite leur intégration sur le marché du travail. Or, bien qu'elles puissent avoir un CV équivalent à celui d'autres Québécois.es, les personnes ayant un nom à connotation étrangère ne sont pas appelées en entrevue (Beauregard, 2019 ; Eid *et al.*, 2012). Ce cercle vicieux d'entraves à l'insertion sur le marché du travail constitue le lot quotidien de nombre d'immigrantes.

Dans notre enquête, 60 des 177 répondantes sont immigrantes (34 %). Nos données montrent que la précarisation économique affecte davantage ces femmes (tableau 12). En effet, si le pourcentage de femmes immigrantes et de femmes nées au Canada est sensiblement le même dans la tranche de faible revenu, les femmes immigrantes sont en revanche sous-représentées (11,7 % contre 27,4 %) dans la tranche de revenu élevé (40 000 \$ et plus), les femmes nées au Canada y étant deux fois plus nombreuses. La

distribution des revenus à l'aune de l'immigration ressemble de fait à celle observée en regard de la monoparentalité.

Tableau 12 — Revenu des répondantes selon qu'elles sont ou non immigrantes

	MOINS DE 19 900 \$	20 000 À 29 900 \$	30 000 À 39 900 \$	40 000 \$ OU PLUS	TOTAL
Nées au Canada	50	17	18	32	117
	42,7 %	14,5 %	15,4 %	27,4 %	100,0 %
Immigrantes	25	12	16	7	60
	41,7 %	20,0 %	26,7 %	11,7 %	100,0 %
Total	75	29	34	39	177
	42,4 %	16,4 %	19,2 %	22,0 %	100,0 %

2.5.2 OCCUPATION

En matière d'occupation des répondantes (tableau 13), nos données montrent que le pourcentage de femmes immigrantes aux études et employées est semblable à celui des femmes nées au Canada. Par contre, il y a près de trois fois plus de femmes immigrantes au foyer. On compte également 3,5 fois plus de femmes nées au Canada qui sont à la retraite, un peu plus d'immigrantes en recherche d'emploi (8,3 % contre 5,1 %) et 2,5 fois moins de répondantes nées au Canada qui sont sans emploi.

Tableau 13 — Occupation des répondantes selon qu'elles sont ou non immigrantes

OCCUPATION PRINCIPALE	ÊTES-VOUS NÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA ?			
	NON		OUI	
Étudiante	33	28,2 %	12	20,0 %
Travailleuse	59	50,4 %	35	58,3 %
Au foyer	8	6,8 %	11	18,3 %
Retraitée	7	6,0 %	1	1,7 %
En recherche d'emploi	6	5,1 %	5	8,3 %
Sans-emploi	10	8,5 %	2	3,3 %
Autre	6	5,1 %	2	3,3 %

2.5.3 BESOINS

Les données de notre enquête révèlent que pour les répondantes immigrantes, les besoins (tableau 14) en ordre décroissant d'importance sont de trouver un emploi (63 %), de recevoir de l'information générale sur les services (50 %), de trouver un logement adéquat (45 %), d'accéder à la formation/éducation (45 %), de rompre l'isolement (40 %) et d'obtenir de l'aide pour les enfants (38 %).

Tableau 14 — Besoins autodéclarés par les femmes immigrantes

IMMIGRANTES = 60	# DE RÉPONDANTES	POURCENTAGE
Trouver un emploi	38	63,3 %
Recevoir de l'information générale sur les services	30	50,0 %
Trouver un logement adéquat	27	45,0 %
Accès à la formation/éducation	27	45,0 %
Rompre l'isolement	24	40,0 %
Aide pour les enfants	23	38,3 %
Nourriture	10	16,7 %
Autre	6	10,0 %
Aucun besoin/rien à signaler	2	3,3 %

Six femmes immigrantes (10,0 % des femmes de cette catégorie) ont identifié comme « autre » leurs principaux besoins. Nous transcrivons ici leurs réponses (tableau 15).

Tableau 15 — Autres besoins autodéclarés par les femmes immigrantes

Accès aux services de santé
Aider les femmes immigrantes
Bourses qui ne permet[tent] pas de vivre et programme à temps plein très chargé et donc pas de possibilité de travailler le week-end.
Dar mas ventajas si somos madres y mujeres sola*
Enfants avec besoins particuliers (autisme)
Hablar en francés **

*Donner plus d'avantages si nous sommes mères et femmes seules

** Parler en français

2.6 L'INTERSECTIONNALITÉ DE LA PRÉCARISATION À L'AUNE DE LA RACISATION

Même si elles ne sont pas toujours issues de l'immigration, les femmes racisées doivent affronter un grand nombre d'obstacles pour intégrer la société en général et le marché du travail en particulier.

Dans le cadre de notre sondage, la catégorie « racisées et minorités visibles » est constituée des réponses des femmes ayant répondu « oui » à l'une des questions suivantes :

- (1) Vous considérez-vous comme une femme racisée ? *Une personne racisée est une personne qui fait partie d'un groupe porteur d'une identité qui est sujette à être la cible de racisme et de discriminations.
- (2) Faites-vous partie de l'une ou de plusieurs de ces origines ethniques et/ou culturelles (Asiatiques, d'Asie du Sud, Indiennes, Africaines, Afrodescendantes, Maghrébines, des Premières Nations, Autochtones, d'Amérique latine, des Caraïbes) ?

Des 177 répondantes, 44 sont racisées ou appartiennent à une minorité visible, ce qui représente 25 % de l'échantillon. Fait intéressant à remarquer : une femme s'est identifiée comme racisée en raison des discriminations qu'elle subit à cause de son âge, et non parce qu'elle se reconnaît dans les définitions du sondage visant à identifier des femmes racisées ou des minorités visibles (voir tableau 19 plus bas).

2.6.1 REVENU

Selon les informations recueillies dans notre enquête (tableau 16), l'écart entre les femmes racisées et les autres en ce qui concerne la tranche de revenu la plus faible (moins de 19 000 \$) et la suivante (20 000 à 29 000 \$) est peu significatif (les femmes racisées étant 5 % moins nombreuses que les autres dans ces tranches). Dans la tranche de revenu de 30 000 \$ à 39 000 \$, les femmes racisées sont presque deux fois plus nombreuses que les autres, alors que dans la tranche de revenu élevé (40 000 \$ et plus), elles sont plus de deux fois moins nombreuses (11,4 % contre 25,6 %). Somme toute, les femmes racisées sont moins représentées dans les faibles revenus, plus représentées dans les revenus moyens, et beaucoup moins représentées dans les revenus élevés.

Tableau 16 — Revenu des répondantes selon qu'elles sont ou non racisées

	MOINS DE 19 900 \$	20 000 À 29 900 \$	30 000 À 39 900 \$	40 000 \$ OU PLUS	TOTAL
Ni racisée ni minorité visible	58	20	21	34	133
	43,6 %	15,0 %	15,8 %	25,6 %	100,0 %
Racisée ou minorité visible	17	9	13	5	44
	38,6 %	20,5 %	29,5 %	11,4 %	100,0 %
Total	75	29	34	39	177
	42,4 %	16,4 %	19,2 %	22,0 %	100,0 %

Faisant écho à la situation des femmes monoparentales et des immigrantes, l'appartenance à la catégorie « racisée » semble avoir un effet négatif fort sur l'accès aux revenus les plus élevés, mais ne semble pas avoir beaucoup d'incidence en ce qui a trait aux autres tranches de revenu.

2.6.2 OCCUPATION

Sur le plan de l'occupation (tableau 17), les femmes racisées sont 1,5 fois plus souvent aux études que les femmes non racisées. On compte également moins de femmes racisées à la retraite et un peu plus de femmes racisées en recherche d'emploi (8,3 % contre 5,7 %). Aucune des répondantes racisées n'a indiqué être sans emploi, contre 8,5 % pour les autres femmes. Ce taux d'employabilité de 100 % pour les répondantes racisées ne dit toutefois rien sur la qualité des emplois occupés ou sur la correspondance entre les qualifications des répondantes et l'emploi qu'elles occupent.

Tableau 17 — Occupation des répondantes selon qu'elles sont ou non racisées

OCCUPATION PRINCIPALE	VOUS CONSIDÉREZ-VOUS COMME UNE FEMME RACISÉE ?			
	NON		OUI	
Étudiante	36	25,5 %	9	25,0 %
Travailleuse	68	48,2 %	26	72,2 %
Au foyer	15	10,6 %	4	11,1 %
Retraitée	7	5,0 %	1	2,8 %
En recherche d'emploi	8	5,7 %	3	8,3 %
Sans-emploi	12	8,5 %	0	0,0 %
Autre	7	5,0 %	1	2,8 %

2.6.3 BESOINS

Selon les données de notre enquête (tableau 18), le principal besoin ressenti par les femmes racisées est de trouver un emploi (75 %). Ce besoin exprimé contraste avec le taux d'employabilité chez ces mêmes femmes, qui est de 100 %, comme indiqué plus tôt. Notre hypothèse à cet effet est qu'elles souhaitent trouver un meilleur emploi ou un emploi en meilleure adéquation avec leurs qualifications. Les autres besoins exprimés par les femmes racisées, en ordre d'importance décroissante, sont de trouver un logement adéquat (56 %), de recevoir de l'information générale sur les services (55 %), d'accéder à la formation/éducation (44 %), de rompre l'isolement (39 %), de recevoir de l'aide pour les enfants (25 %), et d'avoir accès à la nourriture (22 %).

Tableau 18 — Besoins autodéclarés par les femmes racisées

RACISÉES = 36	# DE RÉPONDANTES	POURCENTAGE
Trouver un emploi	27	75,0 %
Trouver un logement adéquat	20	55,6 %
Recevoir de l'information générale sur les services	20	55,6 %
Accès à la formation/éducation	16	44,4 %
Rompre l'isolement	14	38,9 %
Aide pour les enfants	9	25,0 %
Nourriture	8	22,2 %
Autre	3	8,3 %

De plus, 8,3 % des femmes racisées ont identifié comme « autre » leurs principaux besoins (tableau 19). Nous transcrivons ici les trois réponses correspondantes.

Tableau 19 — Autres besoins autodéclarés par les femmes racisées

Acabar con la burla que te hacen por el acento que tenemos eso es racismo igual para mi*...
J'ai de la chance, je ne me sens pas jugée sur mon origine.
Les personnes âgées sont souvent vues comme citoyens de deuxième classe alors je suis racisée.

* En finir avec les moqueries à cause de l'accent que nous avons. Pour moi, cela est du racisme.

2.7 LA RACISATION DANS LA FÉMINISATION INTERSECTIONNELLE DE LA PAUVRETÉ ET DE LA MARGINALISATION

Nous avons démontré que si la pauvreté est plus importante chez les femmes que chez les hommes, elle n'affecte pas toutes les femmes à parts égales. Si les femmes sont plus pauvres que les hommes, certaines, par les discriminations qu'elles subissent, sont plus pauvres que d'autres, notamment les femmes en situation de handicap, les femmes monoparentales, les femmes immigrantes et les femmes racisées.

De la même manière, les préjugés sexistes affectent toutes les femmes, mais les affectent différemment si elles vivent en situation de pauvreté ET sont racisées. Par exemple, les femmes pauvres et racisées, dont le vécu est marqué par des discriminations à l'intersection des rapports sociaux de classe, de race et de sexe, sont largement laissées à elles-mêmes lorsqu'elles font face à des situations de violence⁴. En effet, l'expérience des intervenantes du milieu communautaire relatée dans les groupes de discussion indique que lorsque des corps policiers reçoivent un appel concernant des situations de violence conjugale dans les quartiers les plus défavorisés de Montréal, le temps de réponse est plus long que si l'appel provient de quartiers aisés. Cette expérience narrée dans nos groupes de discussion converge avec les constats de plusieurs chercheuses féministes, selon lesquelles les femmes pauvres et racisées ne sont pas « imaginées » par les institutions patriarcales et sexistes comme pouvant être victimes, car elles ne correspondent pas à la représentation de « la victime idéale » qui est celle d'une femme blanche de classe moyenne (Ingénito, 2019 ; Randall, 2010 ; Piesch, 2010).

La lenteur de certaines institutions pour assurer la protection des femmes pauvres et racisées contraste avec le zèle observé lorsqu'il s'agit de les punir. L'action de certaines institutions sociales se tourne contre ces femmes en raison de l'idéologie patriarcale et classiste, ici conjuguée avec des valeurs racistes et colonialistes, le tout ayant pour effet de stigmatiser et marginaliser les femmes racisées. Par exemple, les interventions des agent.es de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) peuvent être particulièrement rapides dans certains cas impliquant des femmes racisées. Les travailleuses du milieu communautaire ont rapporté dans les groupes de discussion que le racisme systémique à l'œuvre dans cette institution module le temps de réponse, ce qui fait en sorte que si une femme dénoncée est Autochtone, elle peut se faire retirer la garde de son enfant dans un

⁴ Pour une analyse du vécu des femmes immigrantes et racisées, victimes de violences à caractère sexuel, dans leur quête de justice, voir le mémoire de maîtrise de Laurence Ingénito 2018.

laps de temps allant de deux jours à deux mois ; si la mère accusée est immigrante, particulièrement s'il s'agit d'une femme voilée, le délai est de 2 mois à 2 ans ; et si elle est Québécoise, ce délai peut être de 10 ans. Ces constats coïncident avec les résultats du rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui conclut que « [...] les jeunes racisés sont plus à risque [...] d'être signalés et pris en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse » (2011 : 11). Le rapport poursuit en affirmant que :

Il est maintenant clairement établi, tant au Québec que dans le reste du Canada et aux États-Unis, que la pauvreté et la défavorisation constituent des facteurs étroitement corrélés avec la probabilité qu'un jeune soit signalé comme victime de négligence aux services de protection de la jeunesse. Au Québec, comme ailleurs, les indicateurs de négligence reconnus par la loi correspondent dans une large mesure à des indicateurs de pauvreté (Eid et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2011 : 18 et 19).

En guise de conclusion à cette section, soulignons que, comme l'ont établi plusieurs études, la lutte contre le racisme et la discrimination est indissociable de la lutte à la pauvreté (Eid et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2011 : 17)⁵. Ceci mérite d'être souligné ici pour au moins deux raisons. Premièrement, l'un des objectifs de cette recherche est de proposer des stratégies pour contrer les effets de la pauvreté chez les femmes. Deuxièmement, comme nombre de chercheur.es et de groupes sociaux l'ont signalé, il semble y avoir au Québec, parmi différents secteurs de la population et parmi les décideurs, une résistance active qui empêche de reconnaître la part de racisme à l'œuvre dans nombre de phénomènes et débats sociaux⁶. Cette invisibilisation du racisme pèse lourd sur des politiques publiques qui ont alors du mal à saisir la nature des problèmes qu'elles tentent de résoudre, et qui par conséquent n'adressent pas le racisme, comme c'est le cas notamment des politiques d'intégration à l'emploi pour les immigrant.es.

⁵ « La lutte contre le racisme et la discrimination systémique est indissociable de la lutte à la pauvreté dans la mesure où les minorités racisées tendent à être surreprésentées parmi les couches les plus défavorisées de la population » (Eid et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2011 : 17).

⁶ À titre d'exemple, on peut penser aux débats concernant les expressions dans le milieu artistiques sur les Autochtones ou le débat sur la place du religieux dans la sphère publique.

Tel que nous l'avons exposé dans cette section du rapport, les données de notre enquête confirment l'hypothèse selon laquelle l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories FI, FR, FMP ou FH entraîne des désavantages sociaux se traduisant par une marginalisation sur différents plans, à savoir des inégalités de revenus, des inégalités sociales et des inégalités culturelles.

3. LES INTERVENTIONS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUPRÈS DES MONTRÉALAISES

Cette section se veut une synthèse des pratiques mises en œuvre par les organismes du milieu communautaire s'adressant aux femmes et s'inscrivant dans une lutte féministe contre la marginalisation et la pauvreté. Dans la première partie, nous discutons des raisons des groupes concernant leur offre d'activités et le but ultime de celles-ci. Dans la deuxième partie, nous classifions les interventions du milieu communautaire en tenant compte de leurs objectifs. L'analyse que nous présentons se base principalement sur les informations qui nous ont été partagées par les travailleuses rencontrées dans les groupes de discussion. Rappelons que ceux-ci ont réuni des travailleuses d'organismes qui œuvrent auprès de femmes immigrantes, racisées, en situation de handicap et monoparentales. Répertoire ces pratiques permet de faire valoir l'expertise des groupes communautaires, de mettre en lumière leurs forces et leurs efforts, ainsi que leurs contributions aux transformations sociales et à l'amélioration des conditions de vie des femmes.

3.1 PRESTATAIRES DE SERVICES ET AGENTS DE TRANSFORMATION : ENJEUX ET DÉFIS DU COMMUNAUTAIRE

Au départ, notre recherche ne s'intéressait pas directement aux raisons menant les groupes communautaires à choisir leurs interventions, ni à la différence entre les groupes communautaires autonomes et les autres. Notre objectif était et demeure dans une large mesure de faire état des activités des groupes de femmes. Les deux questions (pourquoi choisir certaines activités plutôt que d'autres et quels sont les objectifs de ces activités) se recoupent et sont liées à un débat qui dépasse au premier abord les objectifs de notre recherche ; un débat qui permet, entre autres, de savoir si un groupe fait partie de l'action communautaire autonome ou pas.

Les questionnements sur le type d'activités dans lequel s'investissent les groupes communautaires ont été abordés dans la littérature à l'aune du lien entre le financement et les changements dans les pratiques du milieu (Hébert, Fortier et Depelteau, 2013 ; Duval *et al.*, 2005). Une recherche publiée en 2013 affirmait que les transformations des pratiques observées alors étaient mises en place « simplement dans le but de satisfaire les bailleurs de fonds » mus par une vision néolibérale de la société (Hébert, Fortier et Depelteau, 2013 : 31). Les informations recueillies dans notre propre recherche sont beaucoup plus nuancées. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que les travailleuses du milieu communautaire que nous

avons rencontrées semblent avoir progressivement élargi leur compréhension de la diversité des femmes (comportant des minorités sexuelles et de genre, d'autres minorités discriminées sur une base raciale et culturelle, etc.). Elles doivent prendre en compte des facteurs qui auparavant étaient plutôt invisibilisés (comme la pluralité des vécus des femmes et le respect des différences culturelles) et desservent de nouvelles populations (notamment des demanderesse d'asile). Les changements actuellement en cours dans le milieu semblent ainsi obéir, du moins en partie, à la détermination des actrices de répondre à ces différents facteurs (et non seulement à des contraintes relatives au financement). Le portrait des pratiques féministes du milieu communautaire que nous dressons permet aussi d'illustrer, en filigrane, la résistance des groupes au modèle de gouvernance néolibérale imposé par l'État depuis les années 1990 (Hébert, Fortier et Depelteau, 2013).

Parallèlement, la question polémique de savoir si l'action d'un groupe communautaire est ou n'est pas une action à caractère autonome part d'un postulat plutôt consensuel : le milieu communautaire est un espace appelé à repérer les problèmes affectant les populations qu'il vise à rejoindre et à leur répondre. Néanmoins, la question se corse quand on cherche à définir lesdits problèmes. À notre avis, ces problèmes sont autant immédiats ou personnels (comme le sont le manque de ressources, la faible estime de soi et l'isolement), que structureaux (reliés aux inégalités sociales, préjugés racistes dans le marché du travail et au capacitisme comme norme). Donc, ils demandent des interventions variées. Parfois, ces dernières se situent sur le plan microsocial et enclenchent des réponses individuelles. D'autres fois — souvent en même temps —, les problèmes affectant les populations desservies demandent des réponses sur le plan macrosocial engageant des changements pour l'ensemble de la société. Si les réponses aux problèmes structureaux impliquent de transformer les rapports économiques, politiques et sociaux de fond en comble, les problèmes immédiats quant à eux peuvent parfois trouver solution sans avoir à transformer l'ensemble des rapports sociaux. Par exemple, sur le plan structurel, se battre contre les inégalités peut exiger, selon les moments : d'implanter un système ferme de taxation progressive dans lequel ceux qui ont plus de richesses paient davantage que ceux qui sont dans la précarité ; de valoriser des pratiques économiques centrées sur le bien commun et non seulement sur la propriété privée ; d'instaurer un revenu minimum garanti, etc. En contrepartie, répondre au problème immédiat du manque de ressources afin qu'une mère monoparentale puisse retourner aux études peut se faire, par exemple, à travers une entente de crédit faite par un organisme communautaire et une université ou un centre de formation.

C'est sur ce point précis que des tensions apparaissent entre les perceptions du milieu communautaire. Un raisonnement classique des groupes et mouvements progressistes consiste à considérer comme des luttes politiques les interventions qui concernent les problèmes sociétaux et structurels, alors que la recherche de solutions immédiates aux problèmes de personnes et de groupes déterminés est parfois considérée comme de l'assistancialisme ne faisant que pallier le désengagement de l'État. En outre, la réponse à des problèmes individuels demande énormément d'énergie, énergie qui, par conséquent, n'est pas mise dans la lutte pour la transformation sociale et économique. Ainsi, dans ce raisonnement classique, la lutte contre les causes structurelles de ces problèmes et la recherche de solutions pratiques sont vues parfois comme des pratiques opposées, dans le sens où les unes sont assistancialistes et les autres politisées, où les unes contribuent à pallier les problèmes structurels et les autres à les transformer. Toutefois, est-il pertinent de continuer à penser que la recherche de solutions aux problèmes concrets et individuels est en opposition aux luttes pour le changement social ? À l'issue de notre recherche, ces raisonnements se présentent à nous comme créateurs d'une impasse qui n'a pas raison d'être : la grande majorité des travailleuses que nous avons rencontrées sont des féministes engagées qui partagent des idéaux de justice, qui militent pour construire une société démocratique et égalitaire et qui, de concert, répondent à des besoins concrets de femmes avec lesquelles elles travaillent. Nos propos sur le sujet rejoignent ceux de l'analyse du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), selon lequel :

Le mouvement de l'action communautaire autonome est un acteur important dans la recherche de solutions et dans la mise en place de services adaptés aux besoins des populations qu'il soutient. Sa contribution ne se limite pas à la seule prestation de services, mais vise également une participation de la communauté dans la résolution des problèmes sociaux. On parle ici de pratiques ou de services alternatifs, c'est-à-dire qui sont différents de ceux offerts par les services publics. (RQ-ACA s. d.)

Cela dit, afin de prendre en considération les préoccupations mentionnées, nous proposons un raisonnement alternatif dans lequel le fait de trouver des solutions aux problèmes immédiats qu'affronte une femme racisée pourrait contribuer, certes à une échelle temporelle et sociale différente, à affaiblir le sexisme et le racisme. Une femme racisée qui parvient à cerner la part de racisme dans les échecs de sa recherche d'emploi sera autrement outillée pour affronter individuellement et collectivement les obstacles à l'employabilité. De la même manière, une personne qui croit que ses troubles psychiatriques l'accompagneront toute sa vie et qui les interprète comme étant liés à une

faiblesse personnelle, sera transformée en comprenant qu'il n'y a rien de naturel à l'emprise du système de santé sur sa vie. La politisation des problèmes individuels est sans doute une approche gagnante, bien qu'elle soit difficile à mesurer et à opérationnaliser. Le défi posé par cette analyse est de trouver des moyens précis pour que les réponses aux problèmes microsociaux puissent ébranler les causes structurelles de ces problèmes. Il est souhaitable que les gains microsociaux aient des retombées sur les luttes macrosociales, qu'améliorer les conditions individuelles d'une femme contribue à nourrir les luttes sociales portées par le mouvement féministe dans une optique de changement social. Par exemple, il est souhaitable que l'*empowerment* d'une mère monoparentale qui réussit à retourner aux études et fréquente un milieu féministe puisse représenter un avantage pour ce milieu, en matière de « ressources » (McCarthy et Zald, 1977), afin de faciliter les luttes contre les inégalités de sexe et de genre. ***L'opposition apparente entre les luttes assistancielles et politiques cèderait ainsi le pas au défi de garder activement et au sein du milieu communautaire les femmes qui sortent de la précarité par l'action des groupes communautaires.*** En ce sens, les théories sur la participation au sein des mouvements sociaux pourraient indiquer des avenues de réflexion prometteuses (Van Stekelenburg et Klandermans, 2007).

3.2 LES PRATIQUES D'INTERVENTION DU FÉMINISME EN MILIEU COMMUNAUTAIRE À MONTRÉAL

En tenant compte du public visé et des objectifs poursuivis, les interventions du milieu communautaire peuvent se diviser en quatre grands blocs. Les trois premiers concernent l'intervention directe auprès des femmes. Le quatrième réfère aux activités de représentation et de défense des droits réalisées auprès des politicien.nes, des médias et d'autres actrices et acteurs sociaux. Le constat découlant de ce bref portrait des interventions est que le travail pour la défense des droits des femmes et pour l'égalité est, en priorité, orienté vers les femmes elles-mêmes. Or, comme l'ont remarqué les travailleuses du milieu communautaire dans les groupes de discussion, les discriminations dont font l'objet les femmes sont largement pratiquées par les hommes. Ainsi, il paraît opportun d'accorder plus d'importance à des activités d'éducation et de sensibilisation adressées aux hommes, de leur proposer des activités qui, en rendant visibles les inégalités de sexe et de genre à leurs yeux, pourraient contribuer à ébranler la « normalité » de ces inégalités. Cependant, il ne faut pas croire pour autant que les attitudes sexistes et patriarcales sont dues seulement à des problèmes de déficit d'information chez les

hommes. Généralement, elles visent à défendre la distribution traditionnelle du pouvoir à la maison, au travail et ailleurs dans la société.

Les interventions auprès des femmes que nous avons recensées à partir des groupes de discussion s’adressent soit à toutes les femmes, soit à des groupes particuliers, comme les femmes immigrantes, Autochtones, en situation de handicap, monoparentales. Les groupes communautaires déploient en permanence des efforts d’inclusion de femmes de différents horizons et langues qui visent l’accessibilité universelle aux activités et services pour toutes les femmes. Or, l’accessibilité universelle demande des ressources financières très importantes qui ne sont pas à la disposition des organismes.

Tableau 20 — Classification des activités des organismes de femmes du milieu communautaire à Montréal

PUBLIC	BLOCS SELON LES OBJECTIFS ET LE TYPE D’INTERVENTION
Les femmes	1. Activités et services de formation politique
	2. Activités et services de soin et bien-être
	3. Activités et services visant l’intégration sociale et l’employabilité
Des décideurs et des médias	4. Activités de représentation et de défense des droits

3.2.1 FORMATION POLITIQUE FÉMINISTE

Le premier bloc d’interventions se concentre sur des préoccupations féministes relatives aux inégalités socioéconomiques et aux discriminations de sexe et de genre. Les pratiques liées à ce bloc sont des activités d’éducation populaire, souvent des ateliers de groupe encadrés par une approche revendicatrice et mobilisatrice.

Ces activités théorico-politiques, au cœur de la mission et de la vision des organisations de femmes du milieu communautaire, sont généralement théoriques et, comme l’ont rapporté les intervenantes, peuvent être ardues pour les participantes. Pour faire face au défi que cela représente et motiver les femmes à s’y joindre, les intervenantes ont mentionné deux solutions. Premièrement, elles mettent au centre de l’analyse féministe des situations concrètes qui affectent les femmes dans leur quotidienneté. Par exemple, la question de l’accessibilité des services sera mieux reçue si le groupe s’interroge d’abord sur les enjeux de cette accessibilité du point de vue des femmes qui suivent l’atelier. Deuxièmement, les travailleuses nomment l’importance d’être flexibles en ce qui concerne le format de l’activité et de prévoir un espace pour que les participantes s’expriment. La flexibilité dans

les formations féministes comporte de combiner ces ateliers avec d'autres activités qui intéressent particulièrement les participantes, comme celles que nous regroupons dans la catégorie estime de soi et bien-être (voir 3.1.2). Ainsi, les travailleuses parviennent à construire un équilibre entre les activités qui répondent à la mission politique du communautaire et aux besoins des femmes.

Abordé ainsi, un atelier de formation politique permet aux femmes de parler de leurs difficultés, de partager leur vécu, ce qui est en général très apprécié par les premières concernées. Ce type d'activité leur permet aussi de s'outiller pour faire valoir leurs droits, pour prendre une place dans la société et la défendre pour elles et pour le reste des femmes. Par ailleurs, même si les activités de formation peuvent en principe être un peu ardues, elles permettent de rejoindre des femmes qui se dirigent vers l'organisme pour une première fois pour entendre une conférence ou participer à un atelier.

3.2.2 ESTIME DE SOI ET BIEN-ÊTRE

Dans ce deuxième bloc, les activités sont orientées vers le bien-être et l'amélioration de l'estime de soi. Ces activités et services comprennent des sorties entre femmes, des ateliers avec des intervenant.e.s (ex. : art-thérapie), des espaces d'échange entre femmes sur des sujets variés comme la grossesse et la maternité, la cuisine, le couple, la vie amoureuse, la rupture du couple, auxquels s'ajoutent des thérapies pour des survivantes d'agressions sexuelles. Les activités de groupe sont souvent les plus intéressantes pour les femmes, car elles leur permettent de tisser des liens. Le fait d'avoir un espace pour prendre la parole et que quelqu'une(s) écoute(nt) ce qu'elles ont à dire est très important pour l'estime de soi des femmes. Parfois, cette écoute empathique est fondamentale et peut permettre à une participante de reprendre un certain contrôle sur sa santé. C'est particulièrement le cas pour les femmes qui, dans un processus de séparation, sont accusées par leurs ex-conjoints d'avoir des problèmes de santé mentale. Pour ces dernières, avoir accès à un espace d'écoute et partager avec une personne qui confirme qu'elles ne sont pas folles et une personne qui les croit, est déterminant. Également, le partage de leur vécu permet aux femmes de se rendre compte qu'elles ne sont pas les seules à vivre un problème donné, ce qui facilite la prise de conscience de l'aspect sociétal dudit problème. Il est à noter que la construction de l'estime de soi est une tâche à recommencer sans cesse pour certaines femmes. Par exemple, les femmes racisées qui vivent des discriminations à l'embauche, discriminations menant à des échecs répétitifs, finissent par croire qu'elles sont la cause du problème, qu'elles ne sont pas suffisamment qualifiées, etc. Ce sentiment d'infériorité,

causé par les préjugés racistes, conduit à une spirale descendante qui tire l'estime de soi des femmes vers le bas. Elles se croient responsables de leur situation de pauvreté et peuvent parfois être honteuses devant leurs enfants et leur famille, d'autant plus qu'elles sont souvent venues au Québec dans l'objectif de bâtir un meilleur avenir pour les leurs. C'est dans ce contexte que les pratiques du milieu communautaire pour améliorer l'estime de soi et le bien-être des femmes constituent des activités hautement politisées, plutôt que des activités de loisir.

3.2.3 INTÉGRATION SOCIALE ET À L'EMPLOI

Les activités et services offerts dans le troisième bloc sont d'ordre pratique et visent à appuyer les efforts des femmes dans leur intégration sociale et économique, par le biais de l'orientation, le conseil et l'accompagnement. Se situent ici, par exemple, les formations à l'emploi et sur les obstacles à l'emploi ; les ateliers de langues (français ou anglais) ; les activités destinées à accroître les connaissances sur la culture de la société d'accueil ; les informations sur les comportements à adopter à l'égard des enfants et celles, de différents ordres, sur les services existants (ex. : le système scolaire) ; les informations sur les droits des utilisatrices de l'aide sociale ou les droits des femmes monoparentales. À cela s'ajoutent les activités d'écoute individuelle avec les intervenantes du milieu communautaire.

Il importe de remarquer que le milieu communautaire fait bien plus que faciliter l'intégration sociale et à l'emploi des femmes. Il est aussi, en soi, un espace d'organisation et d'intégration sociale pour celles qui le fréquentent. En effet, il leur permet de participer à des tâches concrètes de la vie et de la gestion des organismes, comme la comptabilité, l'organisation d'une rencontre, la participation au conseil d'administration, l'action auprès des politicien.nes, etc. Les femmes peuvent prendre part à des projets d'envergure, comme la mise en place de coopératives d'habitation. Toutes ces expériences leur permettent de se sentir valorisées. C'est particulièrement le cas pour les femmes immigrantes et racisées qui ont de la difficulté à faire valoir leurs expériences et connaissances sur le marché du travail, mais aussi pour les femmes monoparentales et celles qui, en vieillissant, doivent subsister avec des revenus de plus en plus faibles. Pour toutes ces femmes, s'investir dans les espaces promus par le milieu communautaire entraîne la reconnaissance de leurs capacités d'agir pour la communauté et, du même souffle, permet d'améliorer leurs conditions matérielles de vie.

3.2.4 REPRÉSENTATION ET MOBILISATION

Le quatrième et dernier bloc réfère aux actions menées par les groupes communautaires auprès des décideurs pour faire avancer les causes des femmes. Bien que les activités de ce bloc soient caractéristiques des *organismes de défense des droits*, dans les faits, l'ensemble des groupes communautaires réalise des activités de représentation et mobilisation.

Ces actions s'exercent sous des formes et pour des raisons très variées. Il s'agit principalement de transmettre de l'information ou des rapports aux fonctionnaires et politicien.nes pour faire valoir les besoins d'un secteur particulier de la population (demanderesse d'asile, par exemple). D'autres fois, les activités de représentation visent la défense d'une vision du rôle joué par le milieu communautaire, une vision de la mission des organismes et de leur financement. Souvent, ces activités sont presque invisibles et impliquent le suivi quotidien des dossiers politiques, aussi bien que la « négociation » faite par des membres des organismes auprès des décideurs afin d'influencer les politiques gouvernementales et les procédures sur des dossiers très divers. Les actions les plus visibles dans ce bloc sont les actions les mobilisations. Elles se font, par exemple, pour réclamer que la rue soit sécuritaire pour les femmes, pour dénoncer la violence faite à toutes les femmes ou aux femmes Autochtones en particulier ; elles prennent la forme de coups d'éclat pour défendre l'autonomie et le financement du communautaire, etc. En bref, ce bloc fait référence à l'action politique collective, à long terme, pour la défense des droits individuels et collectifs.

3.3 SYNTHÈSE SUR DES INTERVENTIONS DES GROUPES DE FEMMES

Trois éléments ressortent des propos recueillis auprès des travailleuses au sein des groupes de discussion, sur l'analyse de leurs pratiques.

Premièrement, nous notons une grande correspondance entre les activités et services des groupes communautaires participants et les besoins exprimés par les répondantes à notre sondage (présentés aux sections de 2.3 à 2.6 du présent rapport). Rappelons que pour les femmes en situation de handicap, les principaux besoins par ordre d'importance sont le logement, les informations sur les services, la nourriture et la rupture avec l'isolement. Toujours par ordre d'importance, les besoins pour les femmes monoparentales sont le logement, la nourriture, la rupture avec l'isolement et l'aide avec les enfants ; pour les femmes immigrantes, il s'agit de l'emploi, l'information sur les services, le logement, la

formation/éducation ; et enfin, pour les femmes racisées, les besoins sont l'emploi, le logement, l'information sur les services, la formation/éducation et la rupture avec l'isolement. Certes, une seule intervenante du milieu communautaire ayant participé aux groupes de discussion travaillait dans un groupe ayant pour mission de répondre aux besoins d'habitation. Toutefois, les autres besoins exprimés par les répondantes au sondage correspondent aux activités et services offerts par tous les groupes communautaires participants et ressortent comme étant très présents dans les interventions.

Deuxièmement, les activités et services que les travailleuses ont rapportés visent à répondre à des besoins à la fois individuels et collectifs, et ces différentes pratiques sont largement encadrées dans des luttes pour la transformation sociale, principalement vis-à-vis des rapports de domination de genre et de sexe.

Troisièmement, il importe de rendre saillantes certaines dimensions des pratiques du milieu communautaire pour les analyser à la lumière de l'approche intersectionnelle. Plusieurs intervenantes des groupes de femmes que nous avons rencontrées souscrivent à une approche critique des rapports de domination au-delà du sexisme. Il s'agit principalement d'approches critiques du rapport colonial aux femmes Autochtones et des entraves racistes à l'emploi pour les femmes immigrantes et racisées. En outre, les travailleuses ont conscience des rapports racistes au sein de la société québécoise, particulièrement dans les institutions comme la DPJ et la police. En ce qui a trait à l'intégration de l'approche intersectionnelle au sein des organismes, les travailleuses du communautaire ont affirmé qu'elles voudraient une plus grande représentation de la diversité des femmes parmi les travailleuses du communautaire, signifiant probablement par-là qu'elles sont conscientes de la surreprésentation des femmes blanches, hétérosexuelles et de classe moyenne parmi les employées des groupes communautaires⁷ et des privilèges qu'entraîne cette situation.

⁷ Pour une analyse qui s'attarde non seulement sur le besoin d'inclure la diversité des femmes parmi les travailleuses du communautaire, mais qui s'interroge aussi sur les moyens pour leur permettre de rester dans les postes, voir l'étude menée par la TGF (2010) sur l'embauche et le maintien en poste des femmes issues de communautés culturelles et immigrantes : <https://www.tgfm.org/mtl/2010/05/facteur-favorisant-lembauche-et-le-maintien-en-emploi-des-femmes-des-communaut%C3%A9s-culturelles-et-immi.html>.

4. LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIVITÉS DU MILIEU COMMUNAUTAIRE : ENTRAVES ET FACILITANTS

Bien que les organismes communautaires soient confrontés à des coupes budgétaires récurrentes, les travailleuses tout comme les groupes d'action désirent rejoindre le maximum de femmes, y compris celles qui ne sont pas rejointes en ce moment. Ils cherchent à être en contact avec toutes celles qui pourraient bénéficier des activités et services offerts par le milieu. Cette section, qui se base entièrement sur le sondage, vise à fournir aux organismes des informations sur lesquelles ils pourront s'appuyer pour déployer leurs stratégies de rayonnement afin d'élargir la participation⁸ des femmes au milieu communautaire.

La section se divise en trois parties. Dans la première, nous analysons les entraves à la participation repérées par les répondantes du sondage qui ne participent *pas* au milieu communautaire. Dans la deuxième, nous synthétisons les facteurs qui pourraient encourager la participation des femmes aux activités du communautaire en nous basant sur les renseignements donnés tant par les répondantes qui ne fréquentent pas le milieu que par celles qui le fréquentent. Finalement, nous analysons l'incidence de certaines variables sur la fréquentation du milieu communautaire, soit : 1) l'occupation, 2) le revenu et 3) le fait d'être ou non une femme en situation de handicap (FH), monoparentale (FMP), immigrante (FI) ou racisée (FR).

La première question de notre sondage s'intéressait à la participation des répondantes au milieu communautaire. 129 répondantes sur 177 (72,9 %) ont affirmé qu'elles ne vont pas dans les organismes communautaires, alors que 48 répondantes sur 177 (27,1 %) ont affirmé fréquenter des organismes communautaires (tableau 21). Rappelons que ces données, comme toutes les autres issues de notre sondage, ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population à Montréal ; elles ne disent aucunement que 72,9 % des Montréalaises ne fréquentent pas les organismes communautaires. Par contre, ces informations nous donnent une idée relative quant à l'ampleur de la fréquentation des femmes dans le milieu communautaire.

⁸ Nous entendons par participation soit le fait d'utiliser les services des groupes communautaires (ex. : aller chercher un panier de dépannage alimentaire), soit le fait de les fréquenter (ex. : entrer dans la ressource, jaser avec les gens, participer à des activités, etc.), soit le fait de s'y impliquer (être sur le CA, être responsable des activités, s'investir dans des mobilisations, etc.). Ces différentes modalités de la participation n'ont pas été distinguées les unes des autres dans le cadre du sondage.

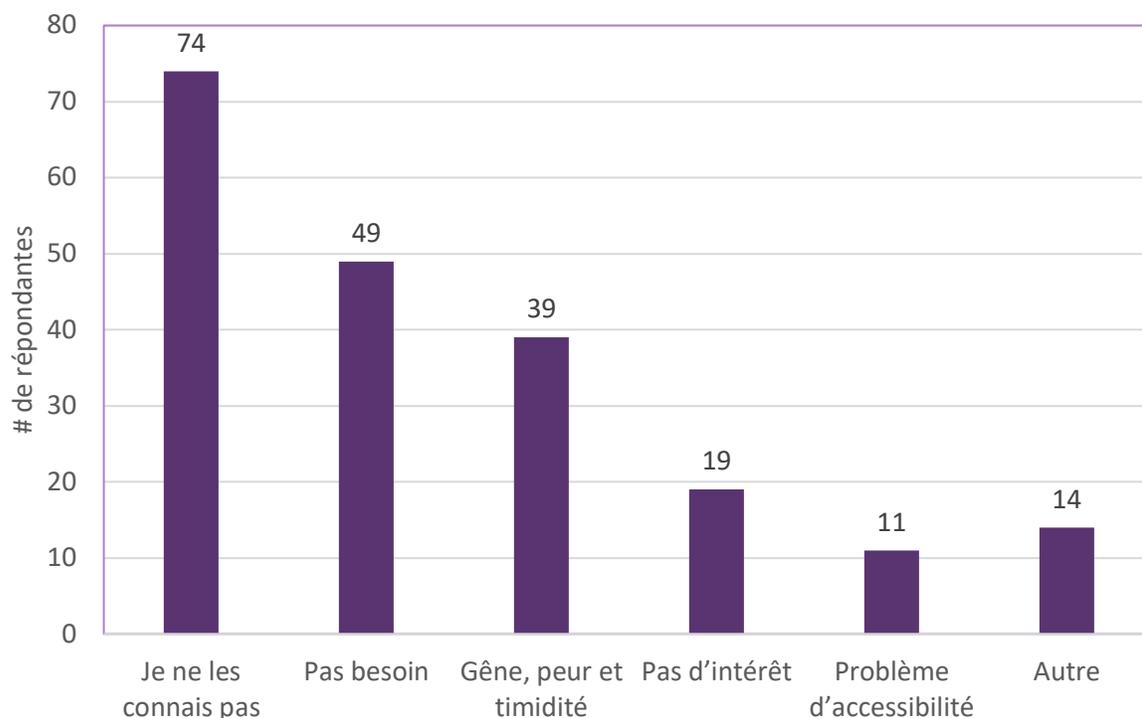
Tableau 21 — Fréquentation des organismes communautaires par les répondantes

	# DE RÉPONDANTES	POURCENTAGE
Ne fréquentent pas le communautaire	129	72,9 %
Fréquentent le communautaire	48	27,1 %
Total	177	100,0 %

4.1 LES ENTRAVES À LA PARTICIPATION

La deuxième question de notre sondage visait à comprendre les raisons de la fréquentation ou de la non-fréquentation du milieu communautaire par les répondantes. Une liste de réponses était proposée pour les femmes qui ne fréquentent pas le communautaire, dans laquelle les répondantes pouvaient cocher plus d'une réponse (figure 3). Les sous-sections suivantes aborderont ces raisons par ordre d'importance.

Figure 3 — Raisons de la non-fréquentation du milieu communautaire par les répondantes



4.1.1 MANQUE DE CONNAISSANCE DES ORGANISMES ET DES ACTIVITÉS OFFERTES

Parmi les 129 répondantes qui ne fréquentent pas le milieu communautaire, 74 disent ne pas connaître les organismes communautaires. C'est donc dire que, pour **la majorité des répondantes (57,4 %)**, le **manque d'information** constitue l'entrave principale à la participation.

4.1.2 AUCUN BESOIN OU INTÉRÊT : NE PAS SE SENTIR INTERPELLÉE PAR LE COMMUNAUTAIRE

Comme expliqué plus tôt, les 129 répondantes pouvaient cocher plus d'une réponse afin de préciser les raisons pour lesquelles elles ne fréquentent pas les organismes communautaires. 57 d'entre elles (44 %) n'en ressentent pas le besoin ou n'y voient pas d'intérêt, c'est-à-dire qu'elles ne se sentent pas interpellées par ce milieu. L'absence de besoins ET le manque d'intérêt ont été formulés simultanément par 9 femmes. Soulignons que, par ailleurs, parmi les femmes qui ont expliqué par « autre » la raison de leur non-fréquentation, deux affirment avoir déjà fréquenté le milieu communautaire, mais ne plus avoir de besoin ou d'intérêt en lien avec les activités proposées par ce milieu. Plus précisément, l'une d'entre elles a expliqué avoir eu une mauvaise expérience et l'autre dit ne plus avoir le temps. De même, trois autres réponses peuvent être interprétées comme étant associées au manque d'intérêt ou de besoin : a) « j'ai des informations via Internet » ; b) « j'ai l'impression que je suis trop privilégiée malgré tout et que ça ne s'adresse pas vraiment à moi » ; et c) « Never felt the need ». En somme, le fait que **des répondantes ne se sentent pas interpellées par le communautaire** représente le deuxième motif de non-fréquentation, en ordre d'importance.

Tableau 22 — Sous-groupe de répondantes ne fréquentant pas le communautaire, car ne se sentant pas interpellées

	# DE RÉPONDANTES	POURCENTAGE
Ne fréquentent pas le communautaire	129/177	72,9 %
Ne fréquent pas le communautaire, car ne se sentent pas interpellées*	57/129	44 %

*Addition des répondantes ayant dit ne pas avoir de besoin et ne pas avoir d'intérêt à participer dans le communautaire.

4.1.3 GÊNE, PEUR, TIMIDITÉ ET INSÉCURITÉ

39 des 129 répondantes qui ne fréquentent pas le milieu communautaire ont affirmé se sentir gênées, timides ou avoir peur ; c'est-à-dire que **30,2 % des répondantes affirment qu'elles ne vont pas vers les groupes communautaires parce qu'elles ne se sentent pas à l'aise**. Cette raison est la troisième entrave la plus importante à la participation des répondantes dans les activités du milieu. De plus, parmi les femmes qui ont expliqué leur non-fréquentation par une « autre » raison, l'une a dit « no time, no assurance that they understand queerness or are respectful and inclusive of different bodies, abilities, etc., and are not transphobic ». C'est donc dire qu'au moins une des répondantes, qui s'identifie comme transsexuelle, ne fréquente pas le milieu communautaire **parce qu'elle ne se sent pas en sécurité**, parce qu'elle ne perçoit pas les groupes communautaires comme un espace d'emblée sécuritaire et respectueux pour les personnes ne s'identifiant pas aux normes sociales dominantes de genre ou d'orientation sexuelle.

4.1.4 PROBLÈMES D'ACCESSIBILITÉ

L'inaccessibilité représente une entrave à la participation dans le milieu communautaire pour 8,5 % des répondantes (11 femmes sur 129). De plus, parmi les femmes qui ont expliqué par « autre » les raisons de leur non-fréquentation, trois réponses concernent directement des problèmes d'accessibilité : une répondante a dit que « les services et attitudes sont inadaptés » ; une autre a répondu « Plus maintenant, j'ai 68 ans, plus difficile de trouver des associations de mon âge » ; et une troisième a mentionné que « Les heures d'ouverture sont de jour et je travaille ».

4.1.5 MANQUE DE TEMPS

Le facteur « manque de temps » n'était pas prévu dans le choix de réponses. Néanmoins, ce motif a été évoqué par quatre répondantes qui ont affirmé respectivement : « No time » ; « Je manque de temps » ; « Quotidien très chargé, fatigue liée au travail et autres activités » ; « [...] je manque de temps ».

Nous reprendrons ces informations à la section 5 de ce rapport, lorsque nous proposerons des pistes de solution visant à résorber ces entraves à la participation des femmes aux activités du milieu communautaire.

4.2 ÉLÉMENTS QUI POURRAIENT FACILITER LA PARTICIPATION DES FEMMES

Deux questions du sondage avaient pour objectif de recueillir des informations quant aux facteurs susceptibles de faciliter la participation des femmes dans le milieu communautaire et sur les éléments qui la motivent.

4.2.1 INFORMATION PROVENANT DES RÉPONDANTES QUI NE FRÉQUENTENT PAS LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

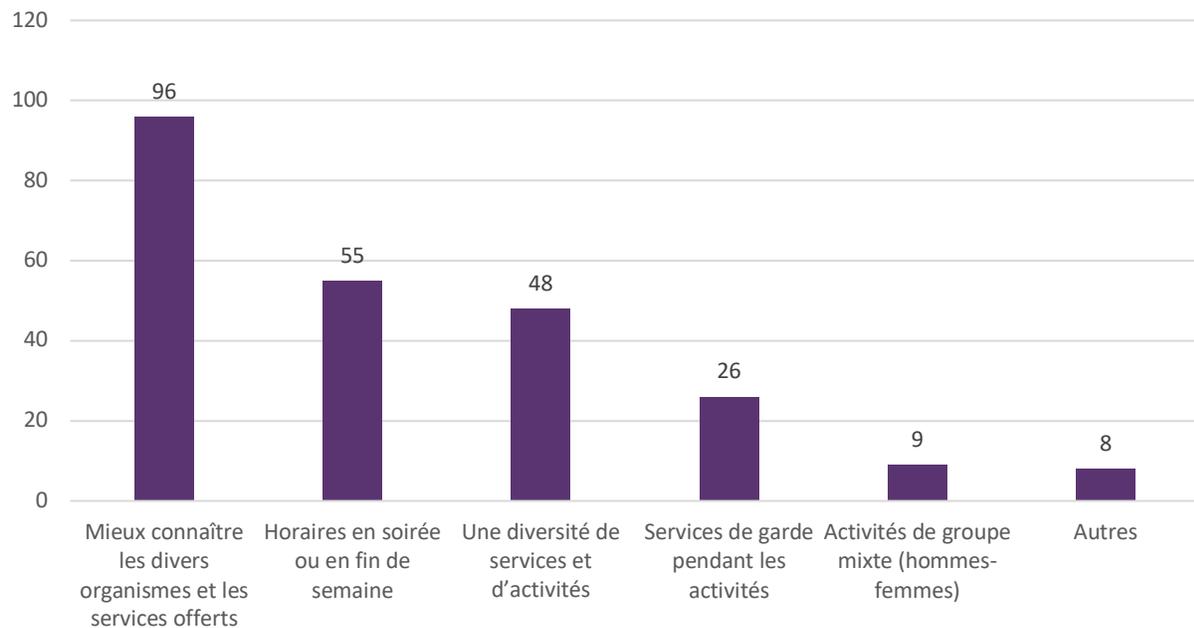
L'une de ces questions s'adressait aux répondantes qui ne fréquentent pas le milieu (129/177). Nous leur avons demandé directement ce qui pourrait favoriser leur participation. Les répondantes pouvaient cocher plusieurs réponses (figure 4). Le principal facteur évoqué s'est révélé être **une meilleure connaissance de l'existence des activités et services du milieu communautaire** (96/129).

Chez ces mêmes répondantes qui ne fréquentent pas le communautaire, certaines ont expliqué par « autre » les facteurs qui pourraient encourager leur participation aux organismes communautaires ou à leurs activités. Nous transcrivons ici leurs réponses :

- Address points above (répondante transsexuelle)
- Assurance que je ne vivrais pas de discrimination majeure
- Aucun intérêt pour ce genre d'organisme
- Connaître les besoins en bénévolat
- Je ne sais pas. Je n'en ressens pas le besoin
- Savoir que les jeunes étudiants très pauvres sont les bienvenus
- Una mejor accesibilidad *Une meilleure accessibilité

Parmi ces réponses « autres », notons que deux énoncés semblent aller dans le même sens que celui d'une meilleure connaissance de l'existence des activités et des services du milieu, soit : « Connaître les besoins en bénévolat » et « Savoir que les jeunes étudiants très pauvres sont les bienvenus ».

Figure 4 — Facteurs qui pourraient faciliter la participation des répondantes qui ne fréquentent pas le milieu communautaire⁹

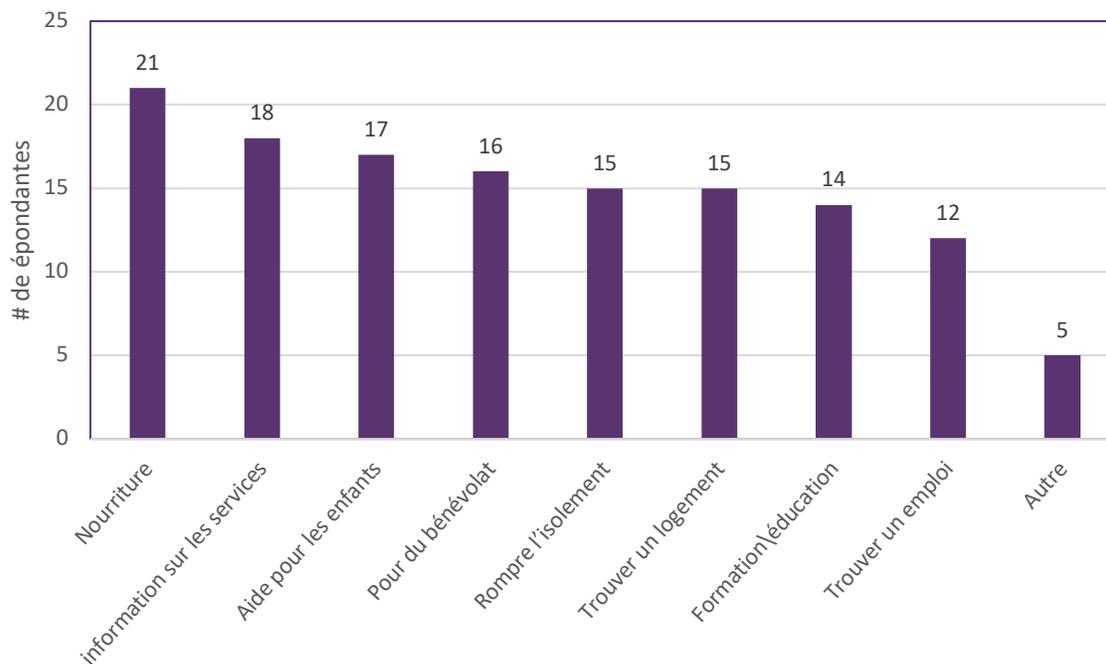


4.2.2 INFORMATION DES RÉPONDANTES QUI FRÉQUENTENT LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

L'autre question visant à recueillir des données permettant de stimuler la participation des femmes s'adressait aux répondantes qui fréquentent d'ores et déjà le milieu communautaire (48/177) et ciblait les motifs de leur fréquentation (Figure 5). La liste des choix de réponse qui était proposée est la même que celle listant les besoins des répondantes (section 2 du présent rapport). Cette liste couvre sommairement les différents services et activités offerts par le milieu. Dans les deux cas, qu'il s'agisse de nommer leurs besoins ou les motifs de leur fréquentation, les femmes pouvaient donner une réponse « autre ».

⁹ Ce graphique est construit à partir des informations données par les 129/177 répondantes qui ne fréquentent pas les organismes communautaires. Compte tenu du nombre de réponses et du nombre de répondantes, nous avons obtenu, en moyenne, 1,87 réponse par femme.

Figure 5 — Raisons de la fréquentation du milieu communautaire¹⁰



Cinq femmes ont donné une réponse « autre » à la question « pour quelle raison y allez-vous ? » Nous transcrivons ici leurs réponses :

- Aller chercher des collations pour les élèves de mon école
- Cours et formation
- Plusieurs services et besoins
- Pour effectuer un stage
- Pour la 2^e fois, je cherche les affaires scolaires pour mes 3 enfants

L'analyse de ces cinq réponses « autres » quant aux motifs de la participation mène à remarquer que trois d'entre elles réfèrent à des services (collations pour élèves ; plusieurs services et besoins ; matériel scolaire pour enfants), alors que deux renvoient à des activités (cours et formation ; stage). Cela correspond à ce qu'on pourrait appeler les tendances internes au milieu communautaire lui-même. Rappelons que si l'ensemble des services et

¹⁰ *Ce graphique est construit à partir des réponses données par les 48/177 répondantes qui fréquentent les organismes communautaires. Compte tenu du nombre de réponses et du nombre de répondantes, nous avons obtenu, en moyenne, 2,77 réponses par femme.

activités auxquels participent les femmes peuvent aider à contrer la pauvreté et la précarisation sociale, politique et culturelle, certains de ces services répondent essentiellement à la précarité économique (nourriture, aide pour les enfants ou pour trouver un logement, par exemple), alors que d'autres visent plus directement à contrecarrer la marginalité sociale, politique et culturelle (bénévolat, rompre l'isolement, formation et éducation)¹¹.

On observe également que les pourcentages pour les différentes réponses sont similaires, c'est-à-dire, qu'il n'y a pas un écart très grand entre les différentes raisons pour lesquelles les répondantes fréquentent le milieu communautaire. Cela pourrait indiquer que les activités proposées par ce dernier sont complémentaires et que, indépendamment de la raison première qui mène les femmes à s'approcher d'un organisme, celles-ci prennent part ensuite à plusieurs activités (comme noté précédemment, chaque répondante a donné 2,77 réponses pour signaler les motifs qui la poussent à participer au milieu communautaire).

Enfin, nous avons mentionné à la conclusion de la section 3 qu'il y a une grande correspondance entre les besoins des répondantes et les activités et services offerts par les organismes. Par conséquent, sur la base de nos informations, proposer d'élargir l'offre des services ne semblerait pas pertinent. Par contre, étant donné l'importance que les travailleuses du communautaire accordent au fait que les organismes ne soient pas seulement des prestataires de services et étant donné la précarité¹² qui affecte les femmes fréquentant le communautaire, il serait judicieux de chercher des moyens de lier effectivement, d'une part, l'offre de services permettant de contrer certains aspects de la pauvreté et de la marginalisation des participantes et, d'autre part, les luttes macrosociétales, comme nous l'avons esquissé dans la section 3.1 du présent rapport. Nous abonderons en ce sens à la section 5, consacrée aux propositions.

¹¹ Rappelons aussi les définitions que nous avons données plus tôt des femmes marginalisées politiquement et culturellement. Les premières sont celles dont le groupe d'appartenance (identitaire, pouvant être multiple) se trouve sous-représenté dans les instances de prise de décision politique ; les secondes, celles dont les usages, coutumes, manifestations artistiques, religieuses ou intellectuelles sont dévalorisés plus ou moins ouvertement, car ne correspondant pas aux usages, coutumes, manifestations artistiques, religieuses ou intellectuelles de la société dominante.

¹² On peut inférer cette précarité du fait du fait que 21/48 des participantes y vont pour de la nourriture (figure 5) et du fait que le revenu de 52,1% des participantes du communautaire se trouve dans la tranche de revenu le plus faible (voir tableau 24 plus bas).

4.3 FACTEURS INFLUENÇANT LA PARTICIPATION DES RÉPONDANTES AUX ACTIVITÉS DU COMMUNAUTAIRE

4.3.1 INCIDENCE DE L'OCCUPATION SUR LA DISPOSITION DES RÉPONDANTES À PARTICIPER AU MILIEU COMMUNAUTAIRE

Nous avons analysé plus tôt (sections 2.3 à 2.6) la façon dont l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories au cœur de notre recherche (handicap, monoparentalité, immigration et race) influence l'occupation des femmes. Dans un esprit similaire, nous allons maintenant analyser la fréquentation du communautaire en tenant compte de l'occupation des répondantes. Pour cela, il faut noter que certaines répondantes ont plus d'une occupation (par exemple, elles sont travailleuses et étudiantes). Il s'ensuit qu'on ne peut comparer les catégories. Néanmoins, on peut voir, pour chaque occupation, le pourcentage de femmes qui ne fréquentent pas le milieu communautaire. Le tableau 23 résume ces résultats.

Tableau 23 — Fréquentation du milieu communautaire en fonction de l'occupation

OCCUPATION	FRÉQUENTEZ-VOUS LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ?			
	NON #	NON %	OUI #	OUI %
Étudiante	40	89 %	5	11 %
Travailleuse	70	74 %	24	26 %
Au foyer	11	58 %	8	42 %
Retraitée	4	50 %	4	50 %
En recherche d'emploi	8	73 %	3	27 %
Sans emploi	8	67 %	4	33 %
Autre	3	38 %	5	63 %
Total *	129	73 %	48	27 %

*Noter que le total pour tous les types d'occupation confondus ne correspond pas au total de la colonne, car certaines personnes se trouvent dans plus d'une catégorie. Or, elles sont comptées une seule fois dans le total.

On remarque que les deux catégories d'occupation associées aux plus bas taux de fréquentations du communautaire sont les étudiantes (11 %) et les travailleuses (26 %). Les femmes au foyer et les retraitées sont celles qui le fréquentent le plus : 42 % et 50 % respectivement. De fait, les retraitées et les femmes au foyer fréquentent le communautaire beaucoup plus que la moyenne de l'ensemble.

Nous nous sommes demandées à quelles catégories d'occupation appartenaient les femmes ayant déclaré qu'elles ne fréquentent pas le milieu communautaire parce qu'elles n'en ont pas besoin ou qu'elles n'y voient pas d'intérêt. Le tableau 23a présente les

résultats. Il s'avère que, dans l'ensemble, 68 femmes sur 129 (52 % de celles qui ne fréquentent pas le milieu) n'en ont pas besoin ou n'y voient pas d'intérêt.

Tableau 23a — Femmes ne se sentant pas interpellées par le communautaire en tenant compte de l'occupation

OCCUPATION	# DE RÉPONDANTES	% SELON L'OCCUPATION
Étudiante	17	38 %
Travailleuse	41	44 %
Au foyer	2	11 %
Retraitée	2	25 %
En recherche d'emploi	4	36 %
Sans emploi	0	0 %
Autre	3	38 %

On remarque ici que les travailleuses sont les plus nombreuses, proportionnellement, à ne pas voir d'intérêt dans le milieu communautaire ou à ne pas ressentir un besoin que ce dernier pourrait combler. Les femmes au foyer sont les moins nombreuses à avoir la même attitude. Donc, les étudiantes et les travailleuses sont en même temps celles qui fréquentent le moins le milieu et les moins interpellées par lui. Ce constat sera retenu au moment de formuler des propositions pour élargir le rayonnement des groupes de femmes du milieu communautaire.

4.3.2 INCIDENCE DU REVENU SUR LA DISPOSITION DES RÉPONDANTES À PARTICIPER AU MILIEU COMMUNAUTAIRE

Nous avons établi qu'une majorité de répondantes (129/177, soit 72,9 %) ne fréquentent pas le milieu communautaire et nous avons fait état des raisons de cette non-fréquentation (section 4.1). Nous comparerons maintenant les revenus de celles qui fréquentent le communautaire (48/177) avec les revenus du sous-groupe formé par celles qui ne se sentent pas interpellées par ce milieu (57/129). Les 57 répondantes qui ne se sentent pas interpellées par le communautaire représentent 42 % des 129 femmes qui ne le fréquentent pas et 32,2 % du total des répondantes (177).

En procédant à cette comparaison, nous cherchons à établir si le revenu des femmes qui ne fréquentent pas le milieu communautaire correspond davantage à celui des femmes qui le fréquentent ou à celui du sous-groupe de femmes qui ne se sentent pas interpellées par lui. Nous partons de la prémisse que les revenus des femmes qui fréquentent le communautaire et de celles qui ne se sentent pas interpellées par lui sont différents. Selon cette prémisse, les activités et services proposés par le milieu communautaire

correspondraient au profil socioéconomique des femmes qui fréquentent les groupes¹³. Inversement, celles qui ne se sentent pas interpellées n'auraient pas de besoins matériels auxquels le milieu communautaire serait en mesure de répondre par les activités proposées.

En ce qui concerne le revenu (tableau 24), la donnée de comparaison la plus significative permet d'observer que 36,8 % des femmes qui n'ont pas d'intérêt à fréquenter le milieu communautaire et 50 % de celles qui n'en ont pas de besoins se trouvent dans la tranche de revenu la plus élevée. En contrepartie, seulement 12,5 % des femmes qui fréquentent le communautaire se situent dans cette catégorie de revenus (40 000 \$ et plus). Enfin, 52,1 % des femmes qui fréquentent le milieu, soit la majorité, se trouvent dans la tranche la plus faible (moins de 19 900 \$ par année).

À partir de ces informations, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante. D'une part, il est possible que les activités et services proposés par le milieu communautaire correspondent aux intérêts des femmes à faibles revenus et, inversement, que ces services et activités ne rencontrent pas les intérêts des femmes aux revenus plus élevés ; mais il est aussi possible que, par-delà une correspondance factuelle, les activités et services du milieu communautaire soient perçus de cette façon par les femmes aux revenus plus élevés. D'autre part, en tenant compte du fait que 38,8 % des répondantes qui ne fréquentent pas le milieu communautaire ont de faibles revenus (tableau 24), il est possible d'affirmer que les activités et services proposés par les groupes communautaires pourraient vraisemblablement correspondre aux intérêts de ces femmes qui pourtant ne les fréquentent pas. On peut conclure de cela que le souci du milieu communautaire d'aller chercher les femmes qu'il n'atteint pas encore se justifie à l'égard des femmes à faible revenu.

¹³ Il est plausible de penser que certaines femmes fréquentent le milieu communautaire non pas seulement afin de pallier leur réalité socioéconomique précarisée, mais aussi pour des motivations sociales et politiques : par exemple l'envie d'avoir un espace de partage, d'appartenir à un espace social, d'être organisée, etc. Cela étant dit, nous n'avons pas posé de questions en ce sens aux participantes.

Tableau 24 — Comparaison des revenus des répondantes qui ne se sentent pas interpellées par le communautaire avec celui des répondantes qui fréquentent le communautaire

	FRÉQUENTEZ-VOUS LES CENTRES DE FEMMES OU ORGANISMES DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ?				SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON, POURQUOI N'Y ALLEZ-VOUS PAS ?			
	NON		OUI		PAS D'INTÉRÊT		PAS BESOIN	
Moins de 19 900 \$	50	38,8 %	25	52,1 %	7	36,8 %	9	18,4 %
20 000 à 29 900 \$	24	18,6 %	5	10,4 %	3	15,8 %	10	20,4 %
30 000 à 39 900 \$	22	17,1 %	12	25,0 %	2	10,5 %	8	16,3 %
40 000 \$ ou plus	33	25,6 %	6	12,5 %	7	36,8 %	22	44,9 %
Total	129		48		19		49	

4.3.3 INCIDENCE DE L'APPARTENANCE À L'UNE DES CATÉGORIES DE DISCRIMINATION ET DOMINATION SUR LA DISPOSITION DES RÉPONDANTES À PARTICIPER AU MILIEU COMMUNAUTAIRE

Tableau 25 — Fréquentation du communautaire par les répondantes en tenant compte des catégories de discrimination

CATÉGORIE	FRÉQUENTEZ-VOUS LES CENTRES DE FEMMES OU ORGANISMES DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ?			
	NON #	NON %	OUI #	OUI %
Femmes avec handicap	16	73 %	6	27 %
Femmes monoparentales	11	46 %	13	54 %
Femmes immigrantes	35	58 %	25	42 %
Femmes racisées	22	61 %	14	39 %
Aucune catégorie	66	83 %	14	18 %

On remarque ici que les femmes monoparentales sont celles qui fréquentent le plus les groupes communautaires, suivies par les femmes immigrantes.

Là aussi, nous nous sommes demandées à quelles catégories de discrimination appartenaient les femmes ayant déclaré qu'elles ne fréquentent pas le milieu

communautaire parce qu'elles n'en ont pas besoin ou qu'elles n'y voient pas d'intérêt. Nous avons obtenu le tableau suivant (25a).

Tableau 25a — Femmes ne se sentant pas interpellées par le communautaire en tenant compte des catégories de discrimination

CATÉGORIE	# DE RÉPONDANTES	% DANS L'ENSEMBLE DE LA CATÉGORIE
Femmes avec handicap	4	18 %
Femmes monoparentales	1	4 %
Femmes immigrantes	16	27 %
Femmes racisées	9	25 %
Aucune catégorie	45	56 %

Il appert ici que les répondantes ne s'identifiant à aucune catégorie de discrimination et de domination sont les plus nombreuses, proportionnellement, à ne pas fréquenter le milieu communautaire par manque d'intérêt ou de besoin. Les femmes monoparentales sont celles qui ont indiqué le plus rarement cette raison.

4.4 SYNTHÈSE ET FACTEURS POUVANT FAVORISER LA PARTICIPATION

Pour terminer cette section, nous récapitulons des dimensions clés des entraves et facilitateurs à la participation. Nous mobiliserons ces informations et celles sur les besoins de répondantes pour faire des propositions de solutions concrètes dans la section suivante.

Les raisons de la non-fréquentation du milieu communautaire données par les répondantes sont, par ordre d'importance : a) le manque d'information ; b) le manque d'intérêt ou de besoin ; c) la gêne, la peur, la timidité ; d) les problèmes d'accessibilité ; et e) le manque de temps¹⁴.

Les raisons pour lesquelles les femmes qui fréquentent le milieu communautaire le font sont, par ordre d'importance : la nourriture, l'information sur les services, l'aide pour les enfants, le bénévolat, rompre l'isolement, trouver un logement, la formation/éducation, trouver un emploi et « autres ».

¹⁴ Le manque de temps correspond aux réponses « autres » pour cette question.

Les facteurs qui pourraient faciliter la participation des répondantes qui ne fréquentent pas le communautaire sont, par ordre d'importance : mieux connaître les organismes et les services offerts, horaires en soirée ou en fin de semaine, diversité de services et activités, services de garde pendant les activités, activités mixtes hommes/femmes, « autres ».

L'analyse de **l'incidence de l'occupation** sur la participation des répondantes aux activités du milieu communautaire nous dit aussi que les travailleuses et les étudiantes sont les deux groupes qui fréquentent le moins le milieu et qui se sentent le moins interpellés par lui. **La comparaison des revenus** indique, pour sa part, que les femmes n'étant pas interpellées par le communautaire sont celles qui ont les revenus les plus élevés, alors que celles qui le fréquentent se trouvent surreprésentées dans la tranche de revenu la plus faible. Finalement, l'analyse de **l'incidence des catégories sociales** (FH, FM, FI et FR) sur la participation des répondantes dans le communautaire montre que les femmes qui participent le moins et qui se sentent le moins interpellées par ce milieu sont celles qui n'appartiennent à aucune des catégories de discrimination retenues (elles ne sont pas en situation de handicap, ni monoparentales, ni immigrantes, ni racisées).

Somme toute, les informations recueillies nous permettent d'affirmer que : a) l'un des principaux défis du milieu communautaire pour rejoindre davantage de femmes est d'élargir la perception que les Montréalaises ont de ses activités et services ; b) l'offre de services et d'activités est pertinente (elle correspond aux besoins et permet d'appréhender les problèmes sociétares) et que les interventions communautaires gagneraient à être réarticulées afin de mettre en valeur le caractère politique de ces interventions ; et c) une partie importante de femmes qui ne fréquentent pas les groupes communautaires seraient pourtant en mesure de bénéficier des activités que ceux-ci proposent.

5. RECOMMANDATIONS ET DÉFIS

Cette partie du rapport vise à faire ressortir les principaux enjeux que le milieu communautaire doit affronter pour rejoindre une population plus large et ainsi mieux faire avancer les causes des femmes les plus défavorisées de la société. La formulation des recommandations et défis se fait en trois parties. La première concerne les défis externes, particulièrement liés au financement des groupes communautaires ; la deuxième propose des stratégies à mettre en place pour atteindre les femmes qui ne fréquentent pas les organismes communautaires ; et la troisième cerne des tensions entre les objectifs avoués des organismes et leurs pratiques. Compte tenu des limites de cette recherche, ces recommandations se veulent un point de départ pour la réflexion. L'analyse que nous proposons ici se base, rappelons-le, sur trois sources : a) les connaissances qui se dégagent de la littérature quant à la réalité des femmes les plus défavorisées, littérature dont nous avons fait état dans la première partie du rapport et sur laquelle nous nous sommes appuyées pour construire le concept de féminisation intersectionnelle de la précarisation et de la pauvreté ; b) les données recueillies par l'intermédiaire des groupes de discussion organisés avec des travailleuses du milieu communautaire ; et c) les données recueillies par l'intermédiaire du sondage effectué auprès des Montréalaises.

5.1 SOUS-FINANCEMENT ET AUTRES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES

Plusieurs dimensions clés de la mission des organismes communautaires, de la participation des femmes à ce milieu et de l'adéquation des réponses qu'il offre aux besoins de celles-ci nécessitent un financement plus important que celui dont disposent à l'heure actuelle les organismes et un respect ferme de l'autonomie de ces derniers par le gouvernement. À titre d'exemple, élargir les horaires pour offrir des activités et des services en soirée et en fin de semaine, proposer davantage d'activités ou encore mettre systématiquement sur pied un service de garderie constituent autant d'éléments qui permettraient de rejoindre davantage de femmes. Or, ceux-ci ne peuvent être mis en place de façon pérenne sans que le financement des groupes soit revu à la hausse.

Non seulement le financement des organismes est déficitaire, mais, de surcroît, des besoins nouveaux apparaissent dans la population desservie et les organismes communautaires se voient de plus en plus forcés d'assurer la prestation de services que l'État a progressivement délaissée dans le cadre des politiques d'austérité et de privatisation (Hébert, Fortier et Depelteau, 2013). De plus, les organismes doivent se battre quotidiennement pour planifier

leur offre de services en fonction des besoins des femmes sur le terrain. Il s'agit là d'un défi majeur puisque plusieurs ne reçoivent de financement qu'en fonction des prérogatives des programmes subventionnaires définis par les bailleurs de fonds, alors que ces définitions ne correspondent pas toujours aux réalités sur le terrain. À titre d'exemple encore une fois, le ministère de l'Immigration donne priorité au financement d'activités et de services visant l'intégration des nouvelles arrivantes qui ont le statut d'immigrante. Or, ce statut ne comprend pas les personnes demanderesse d'asile, une nouvelle catégorie d'immigrantes dont la présence est de plus en plus importante au Québec, de sorte que, jusqu'à très récemment, le financement pour ces dernières était inexistant dans tous les organismes. Aujourd'hui, à la suite de pressions exercées par les organismes, un financement minimal est accordé pour accompagner ces personnes. Malgré tout, ce financement demeure très précaire, bien plus que celui accordé aux organismes pour venir en aide aux femmes résidentes. Soulignons enfin, en guise de conclusion à cette courte évocation des problématiques budgétaires, que l'accompagnement des femmes à l'extérieur des organismes communautaires, par exemple au bureau de l'aide sociale ou à l'école, notamment pour les femmes immigrantes ou encore les femmes en situation de handicap, est un besoin criant que les organismes peinent à combler dû à un manque de personnel pour y répondre.

5.2 FAIRE RAYONNER LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

Les réponses données au sondage par les femmes qui ne participent pas aux activités du milieu communautaire mènent à un constat très clair. Celui-ci nous informe à la fois d'un problème et de la consigne générale pour le résoudre : l'entrave la plus importante à la participation des femmes au milieu communautaire est le manque de connaissance du milieu et l'élément qui pourrait le plus la stimuler est de mieux le connaître (section 4.1). Ce constat rejoint une préoccupation importante des groupes partenaires de cette recherche et des travailleuses qui ont intégré nos groupes de discussion : rejoindre un plus grand nombre de femmes qui pourraient avoir besoin de leurs activités et services. Les travailleuses des groupes partenaires de cette recherche savent que leurs organismes gagneraient à être mieux connus par les femmes et, inversement, que les femmes gagneraient à mieux connaître le communautaire. Compte tenu de ces éléments, **une priorité des organismes est de se faire connaître par celles qui ne les connaissent pas encore.**

Mais quelles sont ces femmes à rejoindre et comment le faire ?

En comparant le profil des femmes qui fréquentent le milieu communautaire avec celui des femmes qui ne s’y intéressent pas, on note que les premières ont des revenus plus faibles que les secondes. On voit aussi que les femmes appartenant à une catégorie de discrimination et de domination (FH, FMP, FI, FR) fréquentent davantage le milieu communautaire que celles qui ne sont pas concernées par ces catégories. Enfin, on remarque que, selon l’occupation, les femmes qui fréquentent le moins le communautaire sont les travailleuses et les étudiantes. À l’aune de ces observations, nous proposons dans ce qui suit trois pistes pour mieux faire connaître le milieu : 1) mettre en lumière les aspects moins connus des activités offertes (5.2.1) ; 2) renforcer les échanges entre organismes (5.2.2) ; et 3) penser des activités et des espaces d’action à investir pour des groupes de femmes qui semblent moins intéressées par le communautaire (5.2.3).

Soulignons pour terminer que l’enjeu consistant à se faire connaître n’exige pas seulement des stratégies de visibilité (être plus présent.es sur les réseaux sociaux, faire des affiches, faire des envois par la poste, etc.), mais bien aussi de penser le propos du message que le milieu communautaire veut communiquer.

5.2.1 ÉLARGIR LES REPRÉSENTATIONS QUE LES FEMMES ONT DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

À la lumière des informations obtenues par cette recherche, il nous semble que le message le plus répandu concernant le communautaire est incomplet (dans le sens que le communautaire n’est pas seulement un espace d’aide pour les moins favorisées, mais aussi un espace d’organisation et participation en vue d’amener des changements sociaux) et que cela mène à une incompréhension de ce que sont les organisations de femmes et leurs objectifs. Deux stratégies pour élargir les représentations que les femmes ont du communautaire sont proposées ici.

5.2.1.1 REHAUSSER LA VISIBILITÉ DE L’ASPECT POLITIQUE DES INTERVENTIONS

En regard du profil des femmes qui fréquentent le plus le milieu communautaire, on peut postuler que dans l’imaginaire de nos répondantes, ce milieu s’adresse principalement aux femmes précarisées. Cela est en partie vrai : le communautaire cherche à répondre aux besoins de la population et la population précarisée aurait vraisemblablement davantage de besoins non comblés que la population privilégiée. Cela étant dit, il ne faut pas perdre

de vue que les organismes de femmes travaillent aussi dans une optique d'*empowerment* pour l'ensemble des femmes, consistant à les accompagner dans un processus de reprise de pouvoir sur leur vie. Ceci implique non seulement de pallier les problèmes créés par la précarisation, mais aussi de s'attaquer aux causes structurelles de ces problèmes. C'est pourquoi les organismes communautaires n'agissent pas strictement en réponse à des besoins immédiats liés à la précarité économique. Ils sont aussi des espaces d'organisation et de mobilisation politique en vue de transformations sociales. C'est dans cette perspective que les activités proposées par le communautaire ne s'adressent pas qu'aux femmes les plus défavorisées. Elles s'adressent à toutes celles qui sont interpellées par les transformations sociales d'envergure. Par exemple, les ateliers et autres espaces de rencontre et d'échange entre femmes peuvent contribuer à rompre l'isolement, problème qui ne touche pas uniquement les femmes précarisées économiquement ou politiquement. Les formations féministes et certaines revendications de droits s'adressent à toutes les femmes y compris celles qui ont des revenus élevés. De même, la lutte contre le racisme ne concerne pas exclusivement les femmes racisées et pourrait intégrer des femmes qui jouissent de privilèges dans la société. Les organismes de femmes du milieu communautaire ont tout à gagner à approcher des femmes qui ne sont pas parmi les plus précarisées. Ce qu'ils ont à proposer à celles-ci ne se trouve pas principalement dans l'offre de services pour contrer la pauvreté ou la précarité, mais dans une réunion des efforts pour le changement social, efforts dans lesquels le communautaire est déjà investi et auxquels contribuent à ce jour principalement les femmes précarisées. *Si les organismes veulent élargir et **rehausser la visibilité de leurs activités à caractère organisationnel et politique**, il faudrait d'emblée souligner explicitement (noir sur blanc) celles-ci dans leurs documents de présentation.*

5.2.1.2 DÉMYSTIFIER CE QU'EST LE FÉMINISME

Autre enjeu d'importance : plusieurs femmes, tant celles nées au Québec que les femmes immigrantes, ont des idées imprécises de ce qu'est le féminisme, de la diversité des approches féministes existantes et de l'impact que les luttes féministes ont ou pourraient avoir sur leur vie. Il importe donc, pour les groupes de femmes, de poursuivre la recherche de manières efficaces de **démystifier le féminisme et d'explicitier ce qu'il est**, notamment afin d'élargir les représentations que certaines ont des groupes de femmes.

5.2.2 CONSOLIDER ET ÉLARGIR LES PARTENARIATS ENTRE ORGANISMES : PARTAGE DE CONNAISSANCES ET ACTIONS CONJOINTES

Une autre voie à explorer pour que rayonne davantage le communautaire est de créer des synergies entre les organismes. Les travailleuses du milieu font le constat suivant : même lorsqu'une femme fréquente le milieu communautaire, il arrive bien souvent qu'elle ne connaisse pas l'ensemble des activités proposées par celui-ci et encore moins la diversité et complémentarité des activités offertes par les organismes. Il s'ensuit qu'un des défis primordiaux, toujours exprimé par les travailleuses ayant participé aux groupes de discussion, est de peaufiner les mécanismes de référence des femmes d'un organisme à un autre. Bien que le partenariat soit une pratique déjà à l'œuvre entre plusieurs organismes, il permettrait de répondre à différents besoins en se développant davantage. Une manière de le développer est de suivre l'exemple de certains organismes qui transmettent d'ores et déjà leurs connaissances spécifiques à tous les groupes travaillant avec des femmes. Par exemple, l'organisme Entraide Passerelle partage actuellement ses outils à divers organismes afin qu'ils puissent aider les femmes en rupture de couple, bien que ceci ne soit pas leur principal champ d'intervention. Aussi, des organismes spécialisés qui œuvrent auprès de groupes précis et sur des problématiques très particulières, à l'instar d'Action femmes handicapées (Montréal), manifestent un intérêt à collaborer avec d'autres organismes de femmes pour enrichir leur analyse féministe globale. Il serait également judicieux de créer des partenariats entre les organismes travaillant spécialement avec les femmes Autochtones et d'autres groupes de femmes afin de s'appuyer mutuellement et de transférer les connaissances et les expertises (parfois convergentes, parfois distinctes). Cela permettrait, d'un côté, d'outiller les deux catégories d'organismes (ceux qui travaillent avec des femmes en général et ceux qui travaillent spécifiquement avec de femmes Autochtones) et de favoriser une meilleure réponse aux besoins des femmes en général et, d'un autre côté, de conscientiser toutes les femmes qui participent au milieu communautaire à la réalité du colonialisme au Québec, à ses conséquences et à la résistance des femmes Autochtones aux politiques coloniales.

5.2.2.1 LUTTER ENSEMBLE POUR DES GARDERIES À HORAIRES ATYPIQUES

La consolidation des synergies entre organismes pourrait passer par une campagne menée conjointement par les organismes de femmes visant la mise en place de garderies à horaires atypiques. En effet, tout semble indiquer qu'un tel service public aurait des impacts positifs pour le rayonnement que vise le communautaire. Différents facteurs convergent vers une telle revendication. Pour 55/129 répondantes qui ne fréquentent pas le communautaire,

les horaires de soirée ou de fin de semaine encourageraient leur participation aux activités et services. **L'offre d'un service de garde pendant les activités** pourrait quant à lui encourager 26 de nos répondantes (sur 129) à fréquenter les groupes. Il faut également rappeler que parmi les réponses « autres » données par les répondantes éloignées du milieu communautaire, trois ont ciblé **le manque de temps**. Bien qu'il soit difficile d'envisager que le milieu communautaire puisse pallier, à lui seul, cette question de disponibilité pour participer aux activités, le fait de diversifier les horaires pourrait entraîner une amélioration significative de la participation. L'enjeu est d'augmenter la fréquentation des femmes qui ne sont pas atteintes actuellement parce que les activités sont principalement proposées de jour. D'autres facteurs donnent à penser que la proposition des garderies à horaires atypiques pourrait rejoindre les objectifs de la grande majorité des groupes de femmes. D'une part, en tenant compte des catégories de discrimination et de domination, les femmes qui participent le plus aux activités du milieu communautaire sont les **femmes monoparentales**. D'autre part, les travailleuses du communautaire ont exprimé l'intention de rejoindre davantage les jeunes femmes et celles qui occupent un emploi rémunéré, catégories de femmes moins disponibles le jour et en semaine. Une telle mesure pourrait faciliter leur la participation au milieu communautaire. De plus, le fait d'avoir accès à un service de garde aux horaires élargis faciliterait le processus d'employabilité pour celles dont les réseaux d'appui sont faibles ou inexistants, comme les femmes monoparentales et immigrantes.

5.2.3 ALLER À LA RENCONTRE DES ÉTUDIANTES ET TRAVAILLEUSES

La troisième proposition que nous faisons dans le but de rejoindre des femmes qui ne fréquentent pas encore le milieu communautaire consiste à procéder par secteurs sociaux. En comparant **l'occupation des répondantes**, nous avons constaté, rappelons-le, que les étudiantes et les travailleuses ont tendance à moins fréquenter les organismes. Étant donné que le milieu communautaire veut atteindre de nouveaux groupes de femmes qui ne se sentent pas d'emblée interpellés, il serait important de :

- a) Bien positionner les offres des organismes en soulignant les activités concrètes pour les travailleuses et les étudiantes, ainsi que les espaces d'action qu'elles peuvent investir. Il y a dans ces activités et espaces d'action à concevoir un grand potentiel pour renforcer les démarches qui visent explicitement des transformations sociales et pour consolider et raviver des liens entre le milieu communautaire et d'autres réseaux comme les associations étudiantes et les syndicats. Cette perspective est en lien direct avec nos

propositions (formulées à 5.2.1) de rehausser le caractère politique des organismes et démystifier le féminisme.

- b) Définir des mécanismes pour atteindre ces femmes. En s'inspirant d'Entraide Passerelle, qui rejoint les femmes prestataires de l'aide sociale en leur remettant de l'information sur l'organisme avec le chèque d'aide sociale, on pourrait penser à de l'information sur les organismes communautaires distribuée aux étudiantes avec la documentation qu'elles reçoivent des associations étudiantes ou du registrariat de leurs cégeps et universités.

5.3 ROMPRE DES TABOUS POUR OUVRIR LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

Nous présentons ici des angles morts des interventions des organismes de femmes du milieu communautaire. Reconnaître ces angles morts s'articule à un besoin du milieu exprimé par les travailleuses et les organismes : continuer à s'ouvrir à des réalités qui ont été jusqu'à très récemment invisibilisées. Une meilleure prise en compte de ces angles morts permettra non seulement d'atteindre un plus grand nombre de femmes, mais plus précisément d'atteindre celles qui sont les plus défavorisées.

5.3.1 ÉLARGIR LA REPRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ DES FEMMES DANS LE COMMUNAUTAIRE

Les représentations que les femmes se font du communautaire sont largement influencées par les pratiques effectives du milieu. Ainsi, il ne faut pas seulement travailler à élargir ce que les femmes pensent du communautaire, mais aussi à élargir le communautaire lui-même, en commençant par la représentation en son sein de la diversité des femmes. Cet élargissement devrait se faire non pas seulement en intégrant de nouveaux visages, mais aussi, et en même temps, en intégrant aux luttes féministes les revendications de ces femmes de la diversité : lutte contre le racisme, le colonialisme, la xénophobie, etc.

Ces propositions et remarques comportent des critiques aux pratiques des organismes, qui se veulent toutefois constructives. Il est important de rappeler, par ailleurs, que ce sont là des remarques majoritairement formulées par des travailleuses du milieu elles-mêmes. Il faut souligner que la grande majorité des travailleuses d'organismes de femmes que nous avons rencontrées sont des féministes très qualifiées, engagées et respectueuses de la diversité des réalités que vivent les femmes. Elles travaillent à mettre en place des activités

qui répondent directement aux besoins d'une diversité de femmes et pour ce faire, elles se basent sur leurs expériences avec ces femmes, leur expertise et leur sensibilité féministes.

5.3.1.1 REPRÉSENTATIVITÉ DE LA DIVERSITÉ DES FEMMES COMME TRAVAILLEUSES DU MILIEU

Pour les intervenantes, une manière d'incorporer la diversité des femmes serait d'embaucher davantage de travailleuses de diverses origines. Il y a de plus en plus de femmes immigrantes et, bien que moins fréquemment, de femmes racisées parmi les travailleuses des organismes communautaires, mais malgré ces avancées, il reste du chemin à faire. Les participantes aux groupes de discussion souhaitent travailler avec davantage de femmes Autochtones, de femmes appartenant à des minorités sexuelles ou de genre, racisées, en situation de handicap, de monoparentalité, etc. Les avantages d'une telle représentation seraient multiples. D'abord, cette diversité permettrait d'élargir les connaissances que les organismes (et la société en général) ont sur les réalités différenciées de cette diversité. Ensuite, la présence de travailleuses issues de la diversité pourrait faciliter le rapprochement de certaines femmes qui ne fréquentent pas les organismes, en leur démontrant *de facto* qu'elles sont les bienvenues. Le fait de retrouver sur place des femmes qui leur ressemblent peut aussi, pour les femmes les plus défavorisées, contribuer à faire tomber la timidité et la peur qui agissent telles des barrières à la participation.

5.3.1.2 FAIRE PLACE AUX VÉCUS DE FEMMES ET PERSONNES MINORISÉES

La situation est semblable en ce qui concerne les questions liées à l'identité de genre et l'intégration des personnes en transition. Cette question semble très peu abordée par le communautaire ; le fait de parler des identités de genre ou d'orientation sexuelle représente un tabou, comme l'ont signalé les travailleuses. Des formations pour les intervenantes et pour toutes les participantes des organismes sur les réalités transgenres permettraient d'intégrer une approche féministe plus compréhensive, et de créer des dispositions d'ouverture et d'alliance avec des personnes vivant des réalités autres. De la même manière, il importe d'être conscientes que l'utilisation du langage peut conduire à éloigner certains groupes ou personnes ou, au contraire, à les rapprocher. Comme l'a signalé une des travailleuses du communautaire lors des groupes de discussion, au sein des organismes de femmes, le langage, s'il se veut non sexiste, demeure tout de même encore genré, en insistant sur la distinction hommes/femmes. L'inclusion et la diversité doivent être des préoccupations permanentes, un défi que les groupes pourront plus aisément relever en bénéficiant d'un ensemble de stratégies et de ressources.

Par ailleurs, il convient d'insister sur le fait que si le besoin d'adapter les interventions relève, d'abord et avant tout, d'une question politique (intégrer la diversité des femmes au sein des organismes, faire place aux personnes minorisées), des aspects techniques sont aussi à prendre en compte. Par exemple, beaucoup de femmes sont exclues du monde numérique, soit parce qu'elles n'ont pas accès à Internet ou aux ordinateurs/téléphones intelligents, soit parce qu'elles sont dépassées par cette technologie ou encore parce qu'elles rencontrent des obstacles de littéracie. Malgré cela, la quasi-totalité des efforts actuels déployés par les organismes pour rejoindre les femmes semble passer par le numérique. Il conviendrait donc d'investir davantage d'énergies dans des stratégies passant par d'autres espaces, comme les logements, les approches de personne à personne, etc.

5.3.2 ADAPTER LES APPROCHES POUR LES INTERVENTIONS. INTÉGRER UNE ANALYSE SUR LE RACISME ET LE COLONIALISME

Pour plusieurs femmes racisées, l'intervention doit être pensée différemment, afin de tenir compte de leur culture et de leurs convictions (Corbeil et Marchand, 2006). Des pratiques qui vont à l'encontre de leurs croyances peuvent empêcher des femmes de participer aux rencontres. Par exemple, certaines femmes musulmanes peuvent ne pas se sentir à l'aise de travailler avec des personnes du sexe opposé ou de les côtoyer étroitement dans le cadre organisationnel. De manière plus générale, l'intégration de ces femmes dans le milieu communautaire, puis dans la société québécoise, implique des efforts redoublés pour tenir compte de la discrimination raciste dont elles font les frais. L'intégration exige aussi une approche de respect de leur culture et pratiques religieuses, de manière qu'elles se sentent appuyées et en sécurité. Malgré cela, l'idée qu'il serait possible et même souhaitable de rejoindre ces femmes sans changer l'approche généralement utilisée auprès de la majorité des femmes est encore très présente. Ce faisant, consciemment ou non, les intervenantes posent les valeurs de la société dominante comme étant universelles ou comme modèle souhaitable pour toutes les femmes. Ces approches contribuent à nier les particularités culturelles des femmes des groupes minoritaires ou minorisés, à nier la légitimité de la différence, et ne peuvent que contribuer à isoler davantage les femmes racisées. À ce sujet, nous proposons que les intervenantes adoptent des postures réflexives et participent à des activités de formation permettant de remettre en question des comportements ethnocentriques.

Dans le même ordre d'idée, il convient de souligner que le partage de connaissances entre organismes travaillant avec des femmes Autochtones et d'autres femmes, que nous avons

proposé plus tôt (5.2.3), permettrait de visibiliser le vécu des femmes Autochtones en lien avec la réalité du colonialisme. Une telle approche permettrait aux organismes non seulement de rejoindre plus de femmes, mais surtout de consolider, au cœur de leurs interventions, l'intégration d'un aspect central de l'approche intersectionnelle : l'analyse du racisme.

Au risque de paraître répétitives, il nous semble incontournable d'insister sur ce fait : si les organismes de femmes du communautaire veulent ouvrir le milieu aux femmes marginalisées et précarisées non seulement par des rapports inégaux de sexe et de genre, mais aussi par des rapports racistes, colonialistes et xénophobes, **le milieu communautaire doit prendre acte de ces rapports de domination pour les intégrer dans les luttes féministes.**

5.3.3 PRENDRE UNE POSTURE ACTIVE CONTRE LES DISCRIMINATIONS FAITES AUX FEMMES MUSULMANES

Les processus de marginalisation sociale, culturelle et économique actuellement vécus par les femmes musulmanes au Québec sont le produit de l'intersection de rapports de domination que sont, entre autres, le sexisme/patriarcat et le colonialisme. Ces femmes subissent le sexisme, le racisme et l'islamophobie de plein fouet. Les débats publics portant sur les accommodements raisonnables, la *Charte des valeurs* et le port de signes religieux (Loi 21, notamment) ont favorisé l'expression de propos racistes (Potvin, 2017) et contribué à présenter fallacieusement les femmes musulmanes comme une menace pour la société québécoise (à venir : Benhadjoudja et Celis, 2020). À l'issue de ces débats, les femmes musulmanes qui subissent des agressions dans l'espace public, ont l'impression de ne pas appartenir à la société québécoise et cela, sans égard au fait qu'elles soient nées au Québec ou qu'elles soient immigrantes (Mahrouse, 2018). Les forces progressistes du Québec, et tout particulièrement les organisations de femmes, devraient se solidariser avec les femmes musulmanes. Le milieu communautaire doit renforcer et approfondir ses actions pour rompre le silence face au vécu des femmes voilées.

ANNEXE 1. QUESTIONNAIRE SONDAGE

Q1. ÇA VOUS ARRIVE D'ALLER DANS DES CENTRES DE FEMMES OU ORGANISMES DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ?

Si oui, choisissez parmi ces réponses. Vous pouvez donner plus d'une réponse

- Q1o1 [SQ001]. [Trouver un logement adéquat]
- Q1o1 [SQ002]. [Trouver un emploi]
- Q1o1 [SQ003]. [Recevoir de l'information générale sur les services]
- Q1o1 [SQ004]. [Nourriture]
- Q1o1 [SQ005]. [Accès à la formation/éducation]
- Q1o1 [SQ006]. [Aide pour les enfants]
- Q1o1 [SQ007]. [Rompre l'isolement]
- Q1o1 [SQ008]. [Pour du bénévolat]
- Q1o1 [other]. [Autre]

SI NON, CHOISISSEZ PARMIS CES RÉPONSES. VOUS POUVEZ DONNER PLUS D'UNE RÉPONSE

- Q1o2 [SQ001]. [Je ne les connais pas]
- Q1o2 [SQ002]. [Pas d'intérêt]
- Q1o2 [SQ003]. [Pas besoin]
- Q1o2 [SQ004]. [Gêne, peur et timidité]
- Q1o2 [SQ005]. [Problème d'accessibilité]
- Q1o2 [other]. [Autre]

Q2. CE QUI POURRAIT ENCOURAGER VOTRE PARTICIPATION

- Q2 [SQ001]. [Horaires en soirée ou en fin de semaine]
- Q2 [SQ002]. [Une diversité de services et d'activités]
- Q2 [SQ003]. [Qu'il y ait des activités de groupe mixte (hommes-femmes)]
- Q2 [SQ004]. [Qu'il y ait des activités que pour les femmes]
- Q2 [SQ005]. [Services de garde pendant les activités]
- Q2 [SQ006]. [Mieux connaître les divers organismes et les services offerts]
- Q2 [other]. [Autre]

Q3. DANS LAQUELLE DES CATÉGORIES SUIVANTES SE SITUE VOTRE REVENU ANNUEL ?

- Q1o1 [SQ001]. [Moins de 19 900 \$]
- Q1o1 [SQ002]. [Entre 20 000 \$ et 29 900 \$]
- Q1o1 [SQ003]. [Entre 30 000 \$ et 39 900 \$]
- Q1o1 [SQ004]. [40 000 \$ ou plus]

Q4. CODE POSTAL, (EX : H4M)

Q5. OCCUPATION PRINCIPALE

- Q5 [SQ001]. [Étudiante]
- Q5 [SQ002]. [Travailleuse]
- Q5 [SQ003]. [Au foyer]
- Q5 [SQ004]. [Retraitée]
- Q5 [SQ005]. [En recherche d'emploi]
- Q5 [SQ006]. [Sans-emploi]
- Q5 [other]. [Autre]

Q5.01. DANS QUELLE TRANCHE D'ÂGE VOUS SITUEZ-VOUS ?

- Q5 [SQ001]. [18-25 ans]
- Q5 [SQ002]. [26 à 35 ans]
- Q5 [SQ003]. [36 à 45 ans]
- Q5 [SQ004]. [46 à 55 ans]
- Q5 [SQ005]. [56 à 65 ans]
- Q5 [SQ006]. [Plus âgée que 66]

Q6. CONSIDÉREZ-VOUS VIVRE AVEC UN HANDICAP ?

- Q6o1 [SQ001]. Besoins FH [Trouver un logement adéquat]
- Q6o1 [SQ002]. Besoins FH [Trouver un emploi]
- Q6o1 [SQ003]. Besoins FH [Recevoir de l'information générale sur les services]
- Q6o1 [SQ005]. Besoins FH [Nourriture]
- Q6o1 [SQ006]. Besoins FH [Accès à la formation/éducation]
- Q6o1 [SQ007]. Besoins FH [Aide pour les enfants]
- Q6o1 [SQ008]. Besoins FH [Rompre l'isolement]
- Q6o1 [other]. Besoins FH [Autre]

Q7. ÊTES-VOUS UNE MÈRE MONOPARENTALE ? SI OUI

- Q6o2. Si vous avez répondu Oui, combien d'enfants avez-vous et quel âge ont-ils ?
- Q7o1 [SQ001]. Besoins FMNP [Trouver un logement adéquat]
- Q7o1 [SQ002]. Besoins FMNP [Trouver un emploi]
- Q7o1 [SQ003]. Besoins FMNP [Recevoir de l'information générale sur les services]
- Q7o1 [SQ005]. Besoins FMNP [Nourriture]
- Q7o1 [SQ006]. Besoins FMNP [Accès à la formation/éducation]
- Q7o1 [SQ007]. Besoins FMNP [Aide pour les enfants]
- Q7o1 [SQ008]. Besoins FMNP [Rompre l'isolement]
- Q7o1 [other]. Besoins FMNP [Autre]

Q8. ÊTES-VOUS NÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA ?

- Q8o1. Si vous avez répondu Oui, quel est votre pays d'origine ?
- Q8o2. Si vous avez répondu Oui, depuis quand habitez-vous au Canada (année) ?
- Q8o3 [SQ001]. Besoins FI [Trouver un logement adéquat]
- Q8o3 [SQ002]. Besoins FI [Trouver un emploi]
- Q8o3 [SQ003]. Besoins FI [Recevoir de l'information générale sur les services]
- Q8o3 [SQ005]. Besoins FI [Nourriture]
- Q8o3 [SQ006]. Besoins FI [Accès à la formation/éducation]
- Q8o3 [SQ007]. Besoins FI [Aide pour les enfants]
- Q8o3 [SQ008]. Besoins FI [Rompre l'isolement]
- Q8o3 [other]. Besoins FI [Autre]

Q9. VOUS CONSIDÉREZ-VOUS COMME UNE FEMME RACISÉE ? *UNE PERSONNE RACISÉE EST UNE PERSONNE QUI FAIT PARTIE D'UN GROUPE PORTEUR D'UNE IDENTITÉ QUI EST SUJETTE À ÊTRE LA CIBLE DE RACISME ET DE DISCRIMINATIONS.

Q9.1. FAITES-VOUS PARTIE DE L'UNE OU DE PLUSIEURS DE CES ORIGINES ETHNIQUES ET/OU CULTURELLES (ASIATIQUES, D'ASIE DU SUD, INDIENNES, AFRICAINES, AFRODESCENDANTES, MAGHRÉBINES, DES PREMIÈRES NATIONS, AUTOCHTONES, D'AMÉRIQUE LATINE, DES CARAÏBES) ?

- Q9o1 [SQ001]. Besoins FR [Trouver un logement adéquat]
- Q9o1 [SQ002]. Besoins FR [Trouver un emploi]
- Q9o1 [SQ003]. Besoins FR [Recevoir de l'information générale sur les services]
- Q9o1 [SQ005]. Besoins FR [Nourriture]
- Q9o1 [SQ006]. Besoins FR [Accès à la formation/éducation]
- Q9o1 [SQ007]. Besoins FR [Aide pour les enfants]
- Q9o1 [SQ008]. Besoins FR [Rompre l'isolement]
- Q9o1 [other]. Besoins FR [Autre]

Q10. AVEZ-VOUS UN RÉSEAU DE PERSONNES QUI PEUT VOUS AIDER À RÉPONDRE À VOS BESOINS ?

- Q11 [SQ001]. Réseaux d'aide [Famille]
- Q11 [SQ002]. Réseaux d'aide [Ami-es]
- Q11 [SQ003]. Réseaux d'aide [Communauté religieuse]
- Q11 [SQ004]. Réseaux d'aide [Communauté culturelle]
- Q11 [SQ005]. Réseaux d'aide [Voisinage]
- Q11 [SQ006]. Réseaux d'aide [Sport]
- Q11 [other]. Réseaux d'aide [Autre]

BIBLIOGRAPHIE

- Beauregard, Jean-Philippe. 2019. « Testing à l'embauche des Québécoises et Québécois d'origine maghrébine à Québec ». *Recherches sociographiques*, 35-61.
- Benhadjoudja, Leila, et Leila Celis. 2020. « Colonialité du pouvoir au Québec au temps de la Loi 21 : quelques pistes de réflexion ». Dans *Modération ou extrémisme ? Regards critiques sur la loi 21*, édité par Leila Celis, Dia Dabby, et Vincent Romani. Presses de l'Université Laval.
- Celis, Leila, et Comité Femmes du Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent CF-COSSL. 2017. *Les femmes laurentiennes. Portrait socioéconomique et stratégies pour répondre à leurs besoins*. Montréal.
<http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?article10600>.
- Chicha, Marie-Thérèse. 2012. « Discrimination Systémique et Intersectionnalité : La Déqualification Des Immigrantes à Montréal ». *CJWL Canadian Journal of Women and the Law/Revue Femmes et Droit* 24 (1): 82-113.
- Collin, Chantal, et Hilary Jensen. 2009. « Profil statistique de la pauvreté au Canada ». Ottawa. <https://lop.parl.ca/content/lop/ResearchPublications/prb0917-f.pdf>.
- Corbeil, Christine, et Isabelle Marchand. 2006. « Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle: Défis et enjeux ». *Nouvelles pratiques sociales* 19 (1): 40. Repéré à : <https://doi.org/10.7202/014784ar>.
- Dufresne, Martin, et Hélène Palma. 2002. « Autorité parentale conjointe : le retour de la loi du père ». *Nouvelles Questions Feministes* Vol. 21 (2): 31-54.
- Dugas, Lucie, et Marie-Eve Ross. 2018. « Portrait des femmes avec incapacité au Québec ».
- Duval, Michelle, Annie Fontaine, Danielle Fournier, Suzanne Garon, et Jean-François René. 2005. *Les Organismes communautaires au Québec: pratiques et enjeux*. Montréal: Gaëtan Morin éditeur.
- Eid, Paul, Meissoon Azzaria, Marion Quérat, et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 2012. « Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées: résultats d'un 'testing' mené dans le grand Montréal ». Québec: Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec. Repéré à : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2447808>.
- Eid, Paul, et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 2011. *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés: rapport de la*

consultation sur le profilage racial et ses conséquences. Montréal: Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Giroux, Mélissa, et Odette Pouliot. 2004. *À l'écoute pour mieux agir : les femmes et la pauvreté à Laval*.

Goldberg, Gertrude Schaffner, éd. 2009. *Poor Women in Rich Countries: The Feminization of Poverty Over the Life Course*. Oxford ; New York: Oxford University Press.

Goldberg, Gertrude Schaffner, et Eleanor Kremen. 1990. *The Feminization of Poverty: Only in America?* New York: Praeger.

Hébert, Guillaume, Francis Fortier, et Julie Depelteau. 2013. « Les organismes communautaires au Québec. Financement et évolution des pratiques ». Montréal: Institut de recherche et d'informations socio-économiques.

Ingénito, Laurence. 2019. « Rendre justice aux victimes de violences à caractère sexuel : étude avec des femmes immigrantes et des femmes racisées ». Montréal: Université du Québec à Montréal.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2017. « Rémunération hebdomadaire et horaire des employés selon le sexe, Montréal et ensemble du Québec, 2012-2016 ».

Logifem. 2012. *Community Assessment Report for Women in Difficulty in Montreal*. Pour le World Vision Canadian Programs et Partner to end Child Poverty.

Mahrouse, Gada. 2018. « Minimizing and Denying Racial Violence: Insights from the Québec Mosque Shooting ». *Canadian Journal of Women and the Law*, décembre.

Repéré à : <https://doi.org/10.3138/cjwl.30.3.006>.

McCarthy, John D., et Mayer N. Zald. 1977. « Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory ». *American Journal of Sociology* 82 (6): 1212-41.

MTEES. 2019. Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale octobre 2019. Direction de l'analyse et de l'information de gestion, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTEES). Repéré à : https://www.mteess.gouv.qc.ca/publications/pdf/MTESS_stats-AS_2019-10.pdf

Potvin, Maryse. 2017. « Discours racistes et propagande haineuse. Trois groupes populistes identitaires au Québec ». *Diversité urbaine* 17: 49-72. Repéré à : <https://doi.org/10.7202/1047977ar>.

- Rochon, Lorraine. 2015. « Portrait statistique égalité Femmes Hommes Montréal ». Répéré à : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_statistique_egalite_femmes_hommes_montreal_2015.pdf.
- Rousseau, Mike, Annie Desaulniers, Marie-Josée Marcoux, Béatrice Farand, Québec (Province), et Conseil du statut de la femme. 2011. Des nouvelles d'elles les femmes handicapées du Québec. Édité par Marie-Andrée Allard et Hélène Harvey. Québec: Conseil du statut de la femme, Direction des communications. Repéré à : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2248366>
- RQ-ACA. s. d. « Qu'est que l'ACA ? » Consulté le 5 mai 2020. Repéré à : <https://rq-aca.org/aca/>
- TGFM. 2010. Facteurs favorisant l'embauche et le maintien en emploi des femmes des communautés culturelles et immigrantes dans les groupes de femmes de Montréal. Repéré à : <https://www.tgfm.org/mtl/2010/05/facteur-favorisant-lembauche-et-le-maintien-en-emploi-des-femmes-des-communaut%C3%A9s-culturelles-et-immi.html>
- Van Stekelenburg, JACQUELIEN, et BERT Klandermans. 2007. « Individuals in Movements ». Dans Handbook of Social Movements across Disciplines, édité par Bert Klandermans et Conny Roggeband. New York, NY: Springer. Repéré à : <http://site.ebrary.com/id/10203817>

La recherche sur les ***GROUPES COMMUNAUTAIRES ET FEMMES EN SITUATION DE PAUVRETÉ À MONTRÉAL. BESOINS, PRATIQUES ET ENJEUX***

INTERSECTIONNELS veut contribuer à mieux comprendre et faire connaître le processus de précarisation économique, politique et culturelle que subissent les femmes appartenant aux catégories sociales du handicap, de la monoparentalité, de l'immigration et de la race. La recherche s'intéresse donc aux femmes en situation de handicap, monoparentales, immigrantes et racisées en fournissant des informations sur leurs revenus, leurs occupations et leurs besoins, tant pour celles qui fréquentent les groupes communautaires que pour celles qui ne les fréquentent pas. Elle vise aussi à analyser les pratiques (activités et services) que les organismes femmes du milieu communautaire à Montréal mettent en œuvre afin de contrer cette marginalisation et à fournir à ces organismes des informations pour les aider à atteindre les Montréalaises les plus défavorisées.

Montréal, juin 2020